



Australian Government

Department of Immigration and Citizenship

S'installer en Australie

Bienvenue à

Victoria

Français
French

Janvier 2009

Date de publication : Janvier 2009.

Numéros de téléphone : Les numéros de téléphone commençant par 1800 correspondent à des appels gratuits si vous appelez d'un téléphone fixe et sont facturés au même tarif qu'un appel local si vous appelez d'un téléphone public. Les numéros commençant par 13 ou 1300 sont facturés au tarif des appels locaux. Certains numéros 1300 ou 1800 ne peuvent être composés qu'en dehors de la capitale. Les tarifs pratiqués pour les téléphones mobiles s'appliquent aux appels donnés à partir des téléphones mobiles.

Pour les numéros qui ne commencent pas par 13, 1300 ou 1800 : dans le cas d'appels provenant de l'extérieur de l'Australie, composez l'indicatif 61 pour l'Australie, puis l'indicatif sans le 0, suivi du numéro de téléphone. Si vous appelez en Australie mais en dehors de l'état ou du territoire que vous appelez, composez l'indicatif et ensuite le numéro demandé.

Déni de responsabilité: Bien que le Département de l'Immigration et de la Citoyenneté (le département) et ses contributeurs aient fait tout leur possible pour que le contenu de ce fascicule soit exact au moment de sa mise en circulation, le fascicule couvre un grand nombre de questions qui sont sujettes à des modifications ponctuelles. Le département et ses contributeurs ne reconnaissent aucune responsabilité pour toute négligence ou autres, au cas où quiconque subirait une perte ou un préjudice résultant de l'application des informations données dans ce fascicule.

Table des matières

Introduction.....	5
1. Ce qu'il faut faire rapidement après l'arrivée.....	6
A. Demandez un Tax File Number (inscription aux impôts).....	6
B. Enregistrez-vous auprès de Medicare et envisagez de prendre une assurance maladie privée	7
C. Ouvrez un compte bancaire.....	7
D. Inscrivez-vous à Centrelink (agence pour l'emploi et caisse d'allocations)	8
E. Contactez le Bureau de Santé.....	9
F. Inscrivez-vous à des cours d'Anglais.....	9
G. Inscrivez vos enfants dans une école.....	9
H. Faire une demande de permis de conduire	9
2. Assistance en langue anglaise	10
Les services de traduction et d'interprétation	10
Cours d'anglais pour adultes.....	11
3. Services d'urgence	14
Police.....	14
Ambulance	14
Fire Brigade.....	15
Autres numéros d'urgence	15
4. Où demander de l'aide.....	16
Centres de ressources et Agences de services aux immigrés.....	16
Adult Migrant English Program (AMEP)	17
Organisations ethniques et communautaires	18
Services pour les jeunes personnes	19
Aide judiciaire	20
Violence.....	21
Droits des consommateurs.....	22
Municipalité locale	23
Australian Government Regional Information Service (AGRIS)	23
Aide d'urgence	24
Rechercher des proches	24
Consultation téléphonique en cas de détresse	24
Conseils matrimoniaux ou pour d'autres relations	25
Conseil psychologique suite à des tortures ou des traumatismes	25
Services financiers	25
Réductions pour les personnes à revenus modestes	26
Assistance Impôts	26
5. La loi et les coutumes australiennes.....	28
Responsabilités et valeurs	28
Égalité et anti-discrimination	28
Délits criminels	29
Conduite	33
Drogues, tabagie et alcool.....	34
L'environnement.....	34
Le bruit	35
Animaux	35
Rencontres et communication.....	35
Comportement poli	36
Vêtements	36
Expressions australiennes courantes.....	37
6. Logement	38

Location d'une maison particulière ou d'un appartement.....	38
Droits et responsabilités des locataires.....	38
Achat d'une maison ou d'un appartement.....	39
Logement social.....	39
Hébergement d'urgence.....	40
Services essentiels au ménage.....	40
7. Emploi.....	42
La recherche de travail.....	42
Les services de Job Network.....	42
Renseignements complémentaires.....	44
Qualifications.....	44
Conditions de travail (droits des employeurs et des employés).....	46
Superannuation (fonds de retraite).....	47
Imposition.....	47
8. Sécurité sociale.....	50
Paiements de Centrelink.....	50
Délais de carence.....	50
Allocations d'aide aux familles.....	51
Jeunes personnes.....	52
Nommer un intermédiaire pour communiquer avec Centrelink ou Family Assistance Office.....	52
Droits et responsabilités.....	52
Agents des services multiculturels de Centrelink.....	53
Renseignements complémentaires.....	53
9. Transport.....	55
Transports en commun.....	55
Véhicules particuliers.....	55
10. Education et garde d'enfants.....	57
Garde d'enfants.....	57
Les écoles.....	58
Les enfants qui ne parlent pas l'anglais.....	59
Interprètes.....	59
Inscription.....	59
Traduction des renseignements sur les écoles.....	60
Formation professionnelle.....	60
Universités.....	61
11. Le système de santé.....	62
Medicare.....	62
La carte de réduction Centrelink.....	62
Assurance médicale privée.....	62
Assistance médicale.....	63
Community Health Centres (les dispensaires).....	64
Services pour les familles avec de jeunes enfants.....	65
Santé et bien-être des femmes.....	65
Santé mentale.....	66
Services pour handicapés.....	66
Infrastructures pour les personnes issues de divers milieux culturels et linguistiques.....	67
Immunisation.....	67
Services dentaires.....	67
Accès aux soins pour les personnes âgées.....	68
Renseignements complémentaires.....	69
12. Loisirs et media.....	70
Activités en plein air.....	70
Les media.....	71
Activités culturelles et spectacles.....	71

L'Internet	71
13. Department of Immigration and Citizenship	73
Nationalité australienne.....	73
Resident Return Visas (Visas de retour)	74
Visites de parents en Australie.....	74
14. Gouvernement local et services municipaux	75
Services communautaires	75
Services multiculturels.....	75
Bibliothèques.....	75
Autres services.....	75
Renseignements supplémentaires	76

Introduction

Bienvenue en Australie et en particulier au Victoria.

Le gouvernement australien, les gouvernements des États et des Territoires ainsi que les agences non gouvernementales, offrent de nombreuses ressources aux résidents australiens. Ce fascicule vous donnera une idée sommaire des catégories de services et d'assistance qui sont à votre disposition et des endroits où l'on pourra vous offrir des conseils.

Ce fascicule est destiné à tous les futurs immigrés et les nouveaux arrivants en Australie avec un accent particulier sur les immigrés permanents et ceux relevant d'un statut humanitaire, ainsi qu'à leurs parraineurs et leurs prestataires de service. Les personnes entrant dans le cadre du programme des réfugiés ou pour raisons humanitaires doivent également se rapporter aux informations qui sont fournies particulièrement pour eux par le Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté (Department of Immigration and Citizenship (DIAC)).

Il sera toujours difficile de s'assurer que les renseignements donnés dans ce fascicule sont applicables à tous ceux qui en prennent connaissance. Il est important de savoir que certains immigrés permanents et la plupart des détenteurs d'un visa temporaire ne seront pas habilités à bénéficier de tous les services.

Nous vous recommandons de prendre le temps de lire attentivement ce fascicule. Nous pensons qu'il vous sera très utile pour bien commencer votre nouvelle vie en Australie. Il est recommandé d'utiliser l'édition la plus récente, disponible auprès des fournisseurs de services aidant à l'installation et dans les pages du site 'Living in Australia' www.immi.gov.au/living-in-australia. Nous vous conseillons de lire tout d'abord les chapitres 1 à 4. Ils traitent de problèmes qui sont d'une importance particulière pendant vos premières semaines.

Les problèmes auxquels vous serez confronté au commencement de votre nouvelle vie en Australie sont complexes et changeants. Il y aura des situations difficiles mais également des compensations. Finalement, votre réussite reposera autant sur vos propres efforts que sur la bonne volonté de ceux qui sont prêts à vous apporter leur concours. Bienvenue et bonne chance !

1. Ce qu'il faut faire rapidement après l'arrivée

Vous trouverez ci-dessous une liste de 8 démarches importantes que vous devrez faire le plus rapidement possible. Cochez-les au fur et à mesure que vous les faites.

Votre liste de controle	✓
A. Demandez un Tax File Number (inscription aux impôts)	<input type="checkbox"/>
B. Inscrivez-vous à Medicare (caisse de sécurité sociale)	<input type="checkbox"/>
C. Ouvrez un compte bancaire	<input type="checkbox"/>
D. Inscrivez-vous à Centrelink (agence pour l'emploi et caisse d'allocations)	<input type="checkbox"/>
E. Contactez le Bureau de Santé	<input type="checkbox"/>
F. Inscrivez-vous à des cours d'Anglais	<input type="checkbox"/>
G. Inscrivez vos enfants dans une école	<input type="checkbox"/>
H. Faites une demande de permis de conduire	<input type="checkbox"/>

Voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise* pour obtenir des renseignements sur les services d'interprétation et sur les traductions de documents.

Voir le Chapitre 4, *Où demander de l'aide* pour tout renseignement sur les organisations susceptibles de vous assister pour tout problème d'installation.

A. Demandez un Tax File Number (inscription aux impôts)

Ce qu'il faut faire en premier. Pour percevoir un revenu en Australie, vous devez avoir un **Tax File Number (TFN)** (numéro d'enregistrement aux impôts). Les revenus comprennent les gages ou le salaire obtenu en faisant un travail, les paiements reçus du gouvernement et l'argent résultant d'investissements y compris les intérêts versés sur des comptes d'épargne.

Démarches pour obtenir un Tax File Number

En Australie, vous pouvez téléphoner au Bureau ATO, **Australian Taxation Office**, pour demander l'envoi d'un formulaire d'inscription à votre adresse. Vous pouvez également faire votre demande de TFN sur le site internet ATO 24 h/24, 7 jours par semaine. Les formulaires de demande sont aussi disponibles dans les bureaux ATO et de Centrelink dont vous trouverez l'adresse dans les [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique.

Coordonnées des impôts Australian Taxation Office (ATO)

Téléphone	13 2861
Demander un TFN en ligne	Online individual TFN registration
En personne	ATO shopfront locations Centrelink shopfront locations
Site ATO	www.ato.gov.au

Voir le Chapitre 7, *Emploi*, pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'imposition.

B Enregistrez-vous auprès de Medicare et envisagez de prendre une assurance maladie privée

Le gouvernement australien apporte une contribution aux dépenses médicales par l'intermédiaire d'un système appelé **Medicare**. Le gouvernement subventionne également le coût de la plupart des médicaments dans le cadre du Système de Prestations Pharmaceutiques (PBS). Medicare et le PBS sont administrés par Medicare Australia.

Vous remplissez peut-être les conditions nécessaires pour adhérer à Medicare et avoir accès immédiatement aux services et programmes médicaux, qui comprennent les traitements gratuits dispensés dans les hôpitaux publics, une aide pour couvrir les soins à domicile et les médicaments subventionnés. Il est important de savoir que l'assistance Medicare n'est pas octroyée à tous les immigrés et il est conseillé de prendre contact avec Medicare pour vous renseigner si vous y avez droit.

Medicare a compilé un **Information Kit** (kit de renseignements) qui est traduit dans 19 langues différentes ; il est disponible en anglais et en braille, sur CD audio et sur cassette. On y explique le fonctionnement de Medicare et d'autres services de santé gouvernementaux, ainsi que les conditions d'éligibilité pour bénéficier des aides et des paiements. Pensez à le réclamer lorsque vous vous rendez dans votre bureau local de Medicare, votre centre de ressources Migrant Resource Centre, ou allez sur le site internet.

Comment s'inscrire à Medicare

Pour vous inscrire auprès de Medicare, vous devrez vous rendre dans les 7 à 10 jours après votre arrivée en Australie dans un bureau Medicare, muni de votre passeport, de vos documents de voyage et de votre visa de résidence permanente. Si vous remplissez toutes les conditions requises pour l'enregistrement, on pourra vous remettre votre numéro de carte Medicare que vous pourrez utiliser en attendant que votre carte vous parvienne par courrier dans environ 3 semaines. Dans la plupart des cas, vous payerez les prestations médicales et recevrez ensuite le remboursement d'une partie de la somme versée. **Si vous devez consulter un médecin d'urgence**, vous avez la possibilité de vous enregistrer auprès de Medicare sans attendre les 7 à 10 jours et de demander un numéro provisoire.

Des soins d'urgence sont dispensés 24 h sur 24 dans les services " Accidents " ou " Urgences " des hôpitaux publics.

Coordonnées de Medicare

Téléphone

13 2011

En personne

[Medicare offices](#)

Kit d'informations sur Medicare

[Information Kit](#)

(disponibles dans d'autres langues que l'anglais)

Site de Medicare

www.medicareaustralia.gov.au

En complément à Medicare, il existe aussi de nombreuses possibilités de souscrire à des caisses d'assurance maladie privées qui offrent des options couvrant les services non assurés par Medicare, comme les soins dentaires, la plupart des soins optiques et le transport par ambulance.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les assurances médicales privées, voir le Chapitre 11, *Le système de santé*.

C Ouvrez un compte bancaire

En Australie, les Australiens mettent leur argent dans des banques, des sociétés de crédit immobilier ou des caisses de crédit mutuel. En général, les revenus comprenant les salaires, les gages et les paiements effectués par le gouvernement sont versés directement sur un

compte. Les Australiens utilisent des cartes bancaires et des cartes de crédit pour effectuer leurs diverses opérations.

Il est conseillé d'ouvrir un compte bancaire dans une banque, une société de crédit immobilier ou une caisse de crédit mutuel **dans les 6 semaines après votre arrivée**, étant donné que votre passeport suffit généralement pour vérifier votre identité. Après 6 semaines, il vous faudra produire des documents d'identité supplémentaires pour ouvrir un compte, et vous pourriez rencontrer des difficultés si vous n'êtes pas en possession de plusieurs documents. Communiquez votre Tax File Number (TFN: numéro attribué par les impôts) à votre banque afin d'éviter de payer des taux d'imposition élevés sur les intérêts perçus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'ouverture d'un compte bancaire, rendez-vous sur le site internet ci-dessous.

[Smarter Banking – rentabilisez votre argent](#)

www.bankers.asn.au

D Inscrivez-vous à Centrelink (agence pour l'emploi et caisse d'allocations)

L'assistance à la recherche d'un emploi, les paiements de la sécurité sociale et les autres aides sociales sont assurés par l'agence appelée **Centrelink**. Les résidents qui viennent d'arriver peuvent s'inscrire à Centrelink afin d'obtenir toute assistance dans leur recherche de travail, pour faire reconnaître des qualifications obtenues à l'étranger et pour avoir accès à des cours appropriés. Centrelink fournit également les formulaires de demande de Tax File Numbers (numéro d'inscription aux impôts) et peut vous aider à déposer votre demande auprès du Tax Office, afin que vos droits à certains paiements ne soient pas retardés. Les paiements peuvent être validés à partir du jour où vous prenez contact avec Centrelink. Pour pouvoir être payé à partir du jour où vous arrivez en Australie, vous devez prendre contact ce jour-là et déposer votre demande dans les 14 jours.

Les détenteurs d'un visa humanitaire sont éligibles à un Crisis Payment (paiement d'urgence) versé par Centrelink. Le détenteur doit faire sa demande dans les 7 jours de son arrivée en Australie ou prendre contact avec Centrelink pour faire part de son intention de faire sa demande dans les 7 jours de son arrivée et de déposer sa demande dans les 14 jours suivant la prise de contact. Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 8, *Sécurité sociale*.

Si vous avez des enfants, il est possible que vous obteniez le financement d'Allocations Familiales afin de vous aider à couvrir leurs frais d'éducation.

Pour plus de renseignements, voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*, le Chapitre 7, *Emploi*, et le Chapitre 8, *Sécurité sociale*.

Coordonnées de Centrelink

Téléphone 13 1021

Assistance dans d'autres langues que l'anglais 13 1202

En personne [Centrelink offices](#)

Site de Centrelink www.centrelink.gov.au

Pour les nouveaux migrants [Have you recently moved to Australia to settle](#)

Informations dans d'autres langues [Centrelink assistance – we speak your language](#)

E Contactez le Bureau de Santé

Si vous avez signé une Health Undertaking (Formulaire 815), à la demande du Department of Immigration and Citizenship (DIAC) hors de l'Australie, vous devez appeler le Health Undertaking Service après votre arrivée en Australie.

Dès que vous aurez contacté le "Health Undertaking Service", on vous communiquera l'adresse de la clinique officielle Health Authority Clinic la plus proche où vous pourrez effectuer les formalités d'examens médicaux.

Health Undertaking Service

1800 811 334

(9 h – 16 h, du lundi au vendredi)

F Inscrivez-vous à des cours d'Anglais

Il est très important de communiquer en anglais et c'est la clé d'une installation réussie. Si vous ne pouvez pas parler anglais, nous vous encourageons fortement à apprendre la langue dès que cela sera possible après votre arrivée.

Les cours de langue anglaise destinés aux nouveaux arrivants en Australie sont assurés par le **Adult Migrant English Program (AMEP)**. En tant que nouveau résident, vous pouvez bénéficier de 510 heures maximum d'apprentissage gratuit de la langue anglaise. AMEP offre différentes options de façon à ce que vous puissiez continuer à apprendre l'anglais lorsque vous avez des engagements professionnels, familiaux ou autres.

Pour plus de renseignements, voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*.

G Inscrivez vos enfants dans une école

Selon la loi australienne, les enfants entre 5 et 15 ans doivent être scolarisés. Vous devez inscrire vos enfants dans une école le plus tôt possible. Pour plus de renseignements, voir le Chapitre 10, *Education et garde d' enfants*.

H Faire une demande de permis de conduire

Si vous détenez un visa de résident permanent et possédez un permis de conduire valable d'un autre pays, rédigé en anglais ou accompagné d'une traduction officielle en anglais effectuée par un service reconnu, vous êtes autorisé à conduire pendant les 3 premiers mois suivant votre arrivée. Après ce délai, si vous désirez conduire, il vous faudra obtenir le permis de conduire australien correspondant. Pour l'obtenir, vous devrez vous présenter à un test de connaissances, un test de conduite sur route et à un test de vision.

Si vous ne possédez pas de permis d'un autre pays, vous devrez obtenir l'examen du code de la route afin d'obtenir un permis d'apprenti conducteur.

VicRoads

13 1171

VicRoads website

www.vicroads.vic.gov.au/Home/Licensing/NewResidentsVisitors/

Prenez note: Il existe des lois strictes relatives à la circulation et à l'alcool au volant en Australie, et que vous devez les respecter. Pour plus de renseignements, voir le Chapitre 5, *La loi et les coutumes australiennes*.

Pour obtenir la traduction officielle d'un permis de conduire, voyez le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*.

2. Assistance en langue anglaise

Les services de traduction et d'interprétation

Interpretation

Les **services de traduction et d'interprétation (TIS National)** peuvent mettre à votre disposition un interprète dans plus de 120 langues et dialectes. Vous pouvez appeler TIS National pour le coût d'un appel local (le coût des appels à partir d'un téléphone mobile peut varier). TIS National est disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 et peut vous aider pour les situations d'urgence dans n'importe quel endroit en Australie.

Si vous ne pouvez ni parler ni comprendre l'anglais et que vous devez vous adresser à une agence gouvernementale, demandez-leur de contacter TIS National pour vous aider à communiquer avec cette agence. En général, un interprète sera présent au téléphone mais si cela s'avère nécessaire, les agences gouvernementales peuvent organiser le déplacement d'un interprète dans leurs locaux. Les frais encourus pour l'interprète seront payés par l'agence du gouvernement. Avant d'appeler, vérifiez les heures d'ouverture de l'agence du gouvernement que vous voulez contacter.

Si vous avez des difficultés à comprendre les systèmes de répondeurs automatiques des agences du gouvernement, appelez directement TIS National qui vous apportera de l'aide.

Si vous avez besoin de l'aide d'un interprète lors d'un rendez-vous chez votre médecin, vous pouvez lui demander qu'il prenne contact avec TIS National en utilisant la ligne prioritaire réservée aux médecins afin d'obtenir les services d'un interprète au téléphone. Un médecin peut également réserver les services d'un interprète sur place, le cas échéant.

Translating and Interpreting Service (TIS National) **131 450**

TIS National website www.immi.gov.au/tis

Si vous souhaitez contacter Centrelink et que vous avez besoin de l'assistance d'un interprète, vous pouvez appeler Centrelink directement :

Centrelink (avec l'aide d'un interprète) **13 1202**

Site Internet de Centrelink www.centrelink.gov.au

'J'ai besoin d'une carte d'interprète'

TIS National produit des cartes 'J'ai besoin d'un interprète' que les locuteurs qui ne parlent pas anglais peuvent utiliser lorsqu'ils ont besoin de l'aide d'un interprète. Cette carte qui entre facilement dans le portefeuille et affiche le symbole des interprètes nationaux, a pour but d'aider les personnes qui ne parlent pas anglais à demander les services d'un interprète quand c'est nécessaire dans leurs échanges avec les agences gouvernementales, les groupes communautaires et les entreprises. Il suffit que ces personnes produisent la carte pour signaler qu'elles ont besoin d'un interprète.

Un espace vide sur le côté recto de la carte permet au demandeur d'y inscrire la langue qu'il préfère, et au verso de celle-ci se trouvent les coordonnées de TIS National. La carte peut être utilisée par toute personne en Australie qui parle une langue autre que l'anglais et a besoin ou souhaite utiliser les services d'un interprète pour communiquer.

TIS National fournit les cartes gratuitement à diverses agences gouvernementales, groupes communautaires et les agences à but non lucratif pour qu'elles soient distribuées au niveau de la communauté à leurs clients qui parlent d'autres langues que l'anglais. Les cartes peuvent être commandées en envoyant un email à l'équipe de TIS National chargée des liaisons avec les clients et des promotions tispromo@immi.gov.au

Remarque : en règle générale, TIS National pratique une rémunération à l'acte et un paiement peut donc être appliqué pour les services d'interprétation.

TIS National reçoit favorablement les demandes de résidents permanents et de citoyens australiens désireux de remplir les fonctions d'interprètes contractuels, pour offrir des prestations d'interprétation sur une base contractuelle aux membres de la communauté australienne qui parlent d'autres langues que l'anglais. Si vos compétences en anglais et dans au moins une autre langue sont d'un bon niveau, vous envisagerez peut-être de postuler pour devenir interprète contractuel auprès des services de TIS National. Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec un administrateur des contrats chez TIS National au 1300 132 621 pour obtenir des renseignements sur le recrutement et les conditions de travail des interprètes.

Traduction de vos documents importants

La traduction en anglais, sous forme de résumé ou d'extrait, de certains documents qui sont indispensables pour votre installation en Australie peut être fournie gratuitement par le Department of Immigration and Citizenship (DIAC). Ces documents peuvent comprendre des certificats de naissance et de mariage, les permis de conduire, des qualifications académiques et des certificats de travail.

Si vous voulez faire une demande de traductions gratuites, vous devez avoir le statut de résident permanent ou être un citoyen australien et vous devez les solliciter dans les 2 ans qui suivent votre arrivée ou l'obtention de la résidence permanente. Pour les faire traduire, vous devez soumettre votre demande à un prestataire Adult Migrant English Program (AMEP) - (voir ci-dessous).

La traduction d'autres documents peut être organisée en s'adressant à des traducteurs accrédités moyennant un paiement d'honoraires. Pour consulter la liste de traducteurs accrédités dans votre langue, consultez le site internet du **National Accreditation Authority for Translators and Interpreters (NAATI)** (Bureau national d'accréditation des traducteurs et Interprètes).

NAATI Hotline

1300 557 470

Site Internet de NAATI

www.naati.com.au/

Cours d'anglais pour adultes

Le Programme Adult Migrant English Program (AMEP)

Apprendre l'anglais est l'une des démarches les plus importantes que vous puissiez prendre pour réussir votre installation en Australie et atteindre vos objectifs. Si vous remplissez les conditions requises, **AMEP** peut vous offrir des cours d'anglais de base qui vous aideront dans vos interactions quotidiennes et certaines situations de travail.

Si vous avez droit au programme AMEP, vous pouvez suivre soit un maximum de 510 heures de cours d'anglais, soit suivre des cours jusqu'à ce que vous possédiez un niveau d'anglais fonctionnel, suivant les cas particuliers. Si vous êtes arrivé pour des raisons humanitaires ayant subi des expériences difficiles telles que tortures ou traumatismes avant d'entrer en Australie, ou ne possédez que des rudiments d'enseignement de type scolaire, il se peut que vous puissiez avoir accès à des cours d'anglais supplémentaires.

Vos compétences en anglais devront être évaluées au niveau de l'expression orale, écrite, de la lecture et de l'écoute afin de savoir si vous remplissez les conditions d'entrée dans les cours offerts par AMEP. Si l'évaluation de votre niveau d'anglais n'a pas été effectuée à l'étranger lors de votre demande d'immigration, ceci sera fait lorsque vous vous inscrirez pour suivre des cours avec AMEP en Australie.

Vous devez vous inscrire aux cours AMEP auprès du prestataire de services AMEP de votre localité dans les trois mois de votre arrivée en Australie ou après avoir obtenu la résidence permanente. Vous devez commencer les cours dans l'année, sinon vous pourriez perdre vos droits d'apprendre l'anglais avec AMEP. Après vous être inscrit, vous avez la possibilité de

différer le début de vos cours d'anglais si vous avez des difficultés à assister aux cours en raison de vos responsabilités familiales, professionnelles ou autres.

Le programme AMEP offre différentes possibilités d'apprendre l'anglais. Vous pouvez suivre des cours à temps complet ou partiel pendant la journée, le soir ou le week-end. Les cours sont dispensés en ville et dans les zones rurales. Vous pouvez étudier l'anglais à domicile, en suivant un programme d'enseignement par correspondance ou avec l'aide d'un tuteur. Si vous avez des enfants non scolarisés, votre prestataire de services peut organiser une garde pendant que vous assistez aux cours.

Enquiries Line

131 881

AMEP website

www.immi.gov.au/amep

Settlement Services Locator

www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/find-help/where-to-help/index.htm

Si vous souhaitez vous inscrire ou savoir si vous avez droit au service AMEP, prenez contact avec votre prestataire de service le plus proche (voir la liste ci-dessous)

Central and Eastern Melbourne and Rural region of Victoria

Adult Multicultural Education
Services Consortium
AMES Central
255 William Street
MELBOURNE VIC 3000
Tel: **1300 304 685**
Fax: 9926 4600
Email: education@ames.net.au
Web: www.ames.net.au/learn_english

Southern Melbourne region of Victoria

Adult Multicultural Education
Services Consortium
AMES Central
255 William Street
MELBOURNE VIC 3000
Tel: **1300 304 685**
Fax: 9926 4600
Email: education@ames.net.au
Web: www.ames.net.au/learn_english

Western Melbourne region of Victoria

Adult Multicultural Education
Services Consortium
AMES Central
255 William Street
MELBOURNE VIC 3000
Tel: **1300 304 685**
Fax: 9926 4600
Email: education@ames.net.au
Web: www.ames.net.au/learn_english

Northern Melbourne region of Victoria

Northern AMEP Consortium
C/O NMIT
Cnr Dalton Road and Cooper Street
EPPING VIC 3076
Tel: **9269 1012**
Fax: 9269 1011
Web: www.northernamep.com.au

Les Migrant Resource Centres et Migrant Service Agencies (centres de ressources pour les immigrés et les agences de services aux immigrés) (voir le Chapitre 4, *Où demander de l'aide*) et Centrelink (voir le Chapitre 7, *Emploi*) possèdent également des renseignements sur AMEP et les autres possibilités d'améliorer votre anglais.

Autres possibilités de cours d'anglais

Un enseignement de la langue anglaise est également offert dans le cadre de programmes ciblés organisés par le Ministère de l'éducation, de l'emploi et des relations industrielles (DEEWR) et les gouvernements des états et territoires. DEEWR offre deux programmes de langue liés à l'emploi pour les adultes qui peuvent travailler (de 15 à 64 ans).

Le premier s'intitule **Language, Literacy and Numeracy Program (LLNP)** qui offre un maximum de 800 heures de formation en langue, alphabétisation et calcul aux personnes qui

ont des difficultés à trouver un emploi à cause d'obstacles créés par un bas niveau d'alphabétisation et de compétence en anglais.

Vous pouvez avoir droit à un programme LLNP si vous avez déjà suivi un cours AMEP ou si vous n'avez pas droit aux cours de l'AMEP. Le programme LLNP comprend un apprentissage à l'écriture, l'élocution, l'écoute et la lecture en anglais, les mathématiques et le monde professionnel pour vous aider à trouver un emploi. Pour en bénéficier, vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi à Centrelink.

Centrelink **13 1021**

Si vous ne parlez pas anglais **13 1202**

LLNP pages internet

www.centrelink.gov.au/internet/internet.nsf/services/literacy_numeracy.htm

Le deuxième s'intitule **Workplace English Language and Literacy (WELL)**, un programme qui fournit des subventions aux organismes de formation visant les employés, pour développer leurs compétences en langue anglaise, alphabétisation et calcul.

WELL Program **1300 363 079**

Site Internet www.deewr.gov.au

DEEWR offre également des cours intensifs en langue anglaise aux étudiants ayant droit de moins de 18 ans qui viennent d'arriver, dans le cadre du programme d'anglais seconde langue, **English as a Second Language for New Arrivals (ESL-NA)**. Ce programme vise à améliorer les possibilités d'études et de réussite des étudiants récemment arrivés qui ne sont pas de souche anglaise, en développant leurs compétences en langue anglaise et en facilitant leur participation aux activités dans la filière de l'enseignement général.

ESL-NA Program **1300 363 079**

Site Internet www.deewr.gov.au

Des cours d'anglais sont aussi dispensés dans d'autres établissements de formation et dans des centres communautaires. Voir le Chapitre 7 *Emploi*, et le Chapitre 10, *Education et garde d'enfants*, dans la section *Formation professionnelle*.

3. Services d'urgence

En cas d'urgence, composez le **000** pour appeler la police, une ambulance ou les pompiers :

- [Police](#)
- [Ambulance](#)
- [Fire Brigade](#)

Les appels au **000** (triple zéro) sont gratuits. Soyez prêt à communiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone (si vous en avez un) et quelle sorte d'aide vous sollicitez.

Si vous ne parlez pas anglais, vous devez d'abord dire à la personne du standard quel type d'aide vous demandez (dites simplement : "**Police**", "**Ambulance**" ou "**Fire**") et ensuite dites votre langue. Vous serez transféré directement aux services du Translating and Interpreting Service (TIS National), ne raccrochez surtout pas. L'interprète du TIS National aidera ensuite les services de police, des pompiers ou d'ambulance à obtenir votre adresse et d'autres détails.

Police

En cas **d'urgence**, téléphonez au **000** et demandez la "**Police**".

Pour les questions **non urgentes**, téléphonez au **131 444** ou le commissariat de votre quartier. Les numéros sont indiqués dans la section 'Police Stations' des [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique. Les appels aux services de police sont gratuits.

La police en Australie n'a aucun lien avec les forces militaires et ne joue aucun rôle politique. Leur mission est de protéger la vie et la propriété dans la communauté, de prévenir et dépister les crimes, et de préserver la tranquillité. La police peut intervenir dans des problèmes de famille, lorsqu'il y a des querelles conjugales ou des inquiétudes concernant des violences physiques, sexuelles ou psychologiques.

Ambulance

Si vous avez besoin d'une ambulance, téléphonez au **000** et demandez une "**Ambulance**". Les ambulances assurent les transports d'urgence vers les hôpitaux et les premiers soins médicaux. Surtout, **NE RACCROCHEZ PAS** si vous ne parlez pas l'anglais. Dites quelle langue vous parlez et un interprète vous aidera à effectuer votre appel.

Dans certains états ou territoires, le service des ambulances peut être gratuit ou bien des réductions sont accordées aux personnes qui perçoivent une pension du gouvernement australien ou qui possèdent une carte Health Care Card (remise par Centrelink aux personnes qui sont dans la tranche des revenus modestes). Les dépenses peuvent être élevées si vous ne bénéficiez pas de ces avantages, et vous envisagerez peut-être de contracter une assurance ambulance ou d'adhérer à une caisse d'assurance maladie privée qui couvrira les frais. Voir le Chapitre 11, *Le système de santé*.

Dans le Victoria, le service d'ambulance n'est pas gratuit à moins que vous ne receviez une Government Pension (pension du gouvernement) ou que vous possédiez une Health Care Card (carte de santé remise par Centrelink aux personnes qui ont des revenus modestes). Les dépenses de déplacement des ambulances et le transport peuvent être élevées si vous ne bénéficiez pas de ces avantages, et vous envisagerez peut-être de contracter une assurance ambulance ou d'adhérer à une caisse d'assurance maladie privée qui couvrira les frais. (Voir le Chapitre 11, *Le système de santé*.) Les services d'ambulance métropolitains recommandent que vous deveniez adhérent de groupe d'ambulance du Victoria pour un coût annuel de 60 dollars pour une personne seule et de 120 dollars pour une famille, ce qui assure une couverture totale des frais d'ambulance pour toute l'Australie.

Vous pouvez demander un formulaire dans un bureau de poste et adhérer directement sur place ou contactez :

Ambulance membership

1800 648 484

Fire Brigade

En cas d'urgence, téléphonez au **000** et demandez la "**Fire Brigade**". La **Fire Brigade** (Sapeurs Pompiers) éteint les incendies, secourt les personnes prisonnières dans des bâtiments en feu et intervient dans des situations où le gaz et les produits chimiques présentent un danger. Dans les cas non urgents, vous pouvez utiliser le numéro de téléphone indiqué dans la liste des 'Fire brigades' (casernes de pompiers) des Pages Blanches de l'annuaire téléphonique.

Autres numéros d'urgence

Les numéros de téléphone utiles en cas d'urgence se trouvent dans la liste sur les premières pages des White Pages de votre annuaire téléphonique local. Notamment :

Poisons Information Centre (Centre d'information sur les poisons) **13 1126**
(Accessible 24h/24)

[Child Abuse Prevention Services \(CAPS\)](#) **1800 688 009**
(Services de prévention des sévices sur les enfants)
(Appel gratuit 24h/ 24)

4. Où demander de l'aide

Services d'aide à l'installation pour les nouveaux immigrants

Le Département de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC) finance le programme **Settlement Grants Program (SGP)** qui offre des services d'aide à l'installation aux résidents permanents arrivés récemment pour raison humanitaire et aux immigrants de la filière familiale qui ont un bas niveau de compétence en anglais.

Peuvent également avoir accès à ces services, les personnes qui sont à la charge d'immigrants qualifiés, y compris les détenteurs d'un visa temporaire, tels que ceux détenant un visa en prévision d'un mariage, ceux détenant un visa provisoire de conjoint et d'interdépendance et les personnes à leur charge, habitant dans des zones rurales et régionales qui ont un bas niveau de compétence en anglais.

Dans le cadre de SGP, certaines organisations sont financées pour organiser des projets qui aideront les nouveaux arrivants à devenir indépendant et à participer équitablement à la société australienne aussitôt que possible après leur arrivée. Les projets peuvent s'appliquer aux secteurs d'orientation en Australie, de développement des communautés et d'intégration.

Les renseignements concernant SGP, y compris les coordonnées des organisations financées par SGP sont disponibles sur

Settlement Grants Program (SGP)

www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/settlement-grants/

Settlement Services Locator

www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/find-help/where-to-help/index.htm

Centres de ressources et Agences de services aux immigrants

Les centres **Migrant Resource Centres (MRC)** et les agences **Migrant Service Agencies (MSA)**, dans la liste ci-dessous, se trouvent dans toute la région métropolitaine de Melbourne et offrent généralement toute une gamme de services aux immigrants, y compris aux nouveaux arrivants. Ces centres et agences sont subventionnés par le Département d'Immigration et de Citoyenneté afin de fournir des services d'aide à l'installation dans le cadre du programme SGP aux clients y ayant droit. Comme premier contact, vous pourrez vous adresser à votre centre ou agence MRC/MSA les plus proches après votre arrivée en Australie ou en quittant les services IHSS dispensés à l'arrivée. Le personnel rémunéré par SGP vous fournira des informations et les coordonnées des services adéquats, ou bien vous dirigera vers l'agence la plus appropriée à vos besoins d'installation. Contactez :

New Hope Migrant & Refugee Centre
(formerly South Central Region
MRC
18 Chester St
OAKLEIGH VIC 3166
Tel: **9563 4130**
Fax: 9563 4131
Website: www.newhope.asn.au
Email: equiry@newhope.asn.au

Spectrum Migrant Resource Centre (SMRC)
251 High St
PRESTON VIC 3072
Tel: **9496 0200**
Fax: 9484 7942
Website: www.spectrumvic.org.au
Email: info@spectrumvic.org.au

**New Hope Migrant & Refugee Centre
(formerly SCR MRC Prahran Branch)**
40 Grattan St
PRAHRAN VIC 3181
Tel: **9510 5877**
Fax: 9510 8971
Website: www.newhope.asn.au
Email: equiry@newhope.asn.au

Spectrum MRC Moreland Outreach Service
13 Munro St
COBURG VIC 3058
Tel: **9383 6233**
Fax: 9383 6299

Migrant Resource Centre North West Region (MRC NWR)
45 Main Rd West
ST ALBANS VIC 3021
Tel: **9367 6044**
Fax: 9367 4344
Website: www.mrcnorthwest.org.au
Email: mrcnw@mrcnorthwest.org.au

South Eastern Region Migrant Resource Centre (MRC NWR)
Level 1, 314 Thomas St
DANDENONG VIC 3175
Tel: **9706 8933**
Fax: 9706 8830
Website: www.sermrc.org.au
Email: sermrc@sermrc.org.au

MRC NWR Hume Branch Office
60 Belfast St
BROADMEADOWS VIC 3047
Tel: **9351 1278**
Fax: 9351 1210

SERMRC Casey Office
60 Webb St
NARRE WARREN VIC 3805
Tel: **9705 6966**
Fax: 9705 6977
Website: www.sermrc.org.au
Email: sermrc@sermrc.org.au

MRC NWR Hobsons Bay Outreach Program
8 Donald Street
LAVERTON VIC 3028
Tel: **9351 1278**
Fax: 9351 1210

**Migrant Information Centre
(Eastern Melbourne)**
Suite 2
Town Hall Hub
27 Bank Street
BOX HILL VIC 3128
Tel: **9285 4888**
Fax: 9285 4882
Website: www.miceastmelb.com.au

**Gippsland Multicultural Services Inc.
(formerly Gippsland Migrant Resource Centre)**
100-102 Buckley St
MORWELL VIC 3840
Tel: **5133 7072** or **1300 304 552**
Fax: 5134 1031
Website: www.gmsinfo.com.au

**DIVERSITAT
(Geelong Migrant Resource Centre)**
153 Pakington St
GEE LONG WEST VIC 3218
Tel: **5221 6044**
Fax: 5223 2848
Website: www.diversitat.org.au/

Adult Migrant English Program (AMEP)

Les professeurs AMEP qui vous enseignent l'anglais vous aideront à comprendre le mode de vie australien et les formalités quotidiennes, par exemple à la banque, pour faire des achats, postuler à un emploi et participer à la vie de la communauté. Les étudiants dans vos cours se trouveront dans les mêmes circonstances que vous et pourront vous faire part de conseils utiles. Pour plus de renseignements sur AMEP, voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*.

Organisations ethniques et communautaires

Il existe de nombreuses organisations ethniques et communautaires qui sont en mesure de vous aider et vous diriger vers les personnes qui pourront vous apporter leur soutien. Il existe également des clubs, des associations et des organisations religieuses auxquels vous souhaitez peut-être adhérer. Vous en trouverez la liste dans les sections 'Clubs' et 'Organisations' des [Yellow Pages](#), les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Votre centre de ressources pour immigrés ou agence de services aux immigrés vous remettra volontiers une liste des clubs et associations susceptibles de répondre à vos besoins et vos préoccupations. Les autres organisations susceptibles de vous donner des renseignements comprennent .

Bendigo Regional Ethnic Communities' Council
 PO Box 2323
 120 McCrae Street
 BENDIGO Mail Centre VIC 3554
 Tel: **5441 6644**
 Fax: 5441 6644
 Email: brecc@bigpond.net.au
 Website: www.brecc.org.au

Community Connections (Victoria) Ltd
 PO Box 404
 135 Kepler Street
 WARRNAMBOOL VIC 3280
 Tel: **1300 361 680**
 Fax: 5560 3700
 Email: ccvl@comconnect.com.au
 Website: www.comconnect.com.au

Sunraysia Mallee Ethnic Communities' Council
 PO Box 1213
 255 Eleventh Street
 MILDURA VIC 3502
 Tel: **5022 1006**
 Fax: 5021 2450
 Email:
rosac@migrantservices.com.au
 Website:

www.migrantservices.com.au
Uniting Care-Cutting Edge
 136 Maude Street
 SHEPPARTON VIC 3630
 Tel: **5831 6157**
 Fax: 5872 2835

Ballarat Regional Multicultural Council
 504 Mair Street
 BALLARAT VIC 3350
 Tel: **5337 0700**
 Fax: 5337 0777
 Email: info@brmc.org.au
 Website: brmc.ballarat.vic.au

Ethnic Council of Shepparton & District Inc.
 158 Welsford Street
 SHEPPARTON VIC 3630
 Tel: **5831 2395**
 Fax: 5831 3764
 Email: ecshepp@mcmmedia.com.au

Swan Hill Rural City Council
 PO Box 488
 Swan Hill Region Information Centre
 Cnr McCrae and Curlewis Streets
 SWAN HILL VIC 3585
 Tel: **5032 3033**
 Fax: 5032 3032

City of Wodonga
 PO Box 923
 104 Hovel Street
 WODONGA VIC 3690
 Tel: **(02) 6022 9300**
 Fax: (02) 6022 9322
 Email: infor@wodonga.vic.gov.au
 Website: www.wodonga.vic.gov.au

Pour toute assistance dans la zone métropolitaine, appelez :

Footscray
AMES Settlement Services
Level 1, 27 Albert Street
Metrowest Shopping Centre
FOOTSCRAY VIC 3011
Tel: **8398 4700**

Noble Park
AMES Settlement Services
60 Douglas Street
NOBLE PARK VIC 3174
Tel: **8558 8870**

Pour les demandes régionales appelez : **1800 500 962** (Appel gratuit)

Sites Internet :

<u>Australian Multicultural Foundation</u>	9347 6622
<u>Ethnic Communities Council of Victoria</u>	9349 4122
<u>InfoXchange Australia</u>	9418 7400
<u>Victorian Multicultural Commission</u>	9208 3184
<u>Ecumenical Migration Centre</u>	9416 0044
<u>Refugee Council of Australia</u>	9348 2245
<u>Federation of Ethnic Communities Councils in Australia</u>	(02) 6282 5755

Soutien initial pour l'installation des arrivants humanitaires

La stratégie du département, **Integrated Humanitarian Settlement Strategy (IHSS)**, apporte un soutien initial intensif d'aide à l'installation des personnes récemment arrivées dans le cadre humanitaire, généralement pendant environ 6 mois, mais cette période peut être prolongée pour les clients qui sont confrontés à des problèmes supplémentaires.

L'IHSS a pour objectif d'aider les détenteurs d'un visa humanitaire à acquérir une autonomie individuelle aussi rapidement que possible, en leur apportant une assistance spécialisée individualisée. C'est par le recours à une approche de traitement individualisé que les besoins des détenteurs d'un visa humanitaire sont identifiés et un plan individuel est alors élaboré pour dispenser le soutien nécessaire.

De plus amples informations sur IHSS, notamment les coordonnées des prestataires de service IHSS, se trouvent sur le site

Integrated Humanitarian Settlement Strategy (IHSS)

www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/find-help/ihss

Services pour les jeunes personnes

Dans tout le Victoria, vous trouverez des agences communautaires qui offrent des programmes pour les jeunes entre 12 et 25 ans. Pour obtenir des renseignements sur les programmes de loisirs et autres activités destinées aux jeunes, adressez-vous à votre municipalité locale et demandez à parler au responsable qui coordonne les Youth Services (services pour les jeunes) et au Recreation Coordinator (qui coordonne les activités de loisir). Un grand nombre de services municipaux destinés aux jeunes sont gratuits, ou offerts à un moindre coût. Voir le Chapitre 14, *Municipalités locales*.

Un annuaire d'organismes offre des programmes et des services spécifiquement conçus pour les jeunes personnes issues de divers milieux culturels et linguistiques (CALD) se trouve sur : www.cmyi.net.au/ResourcesfortheSector#Directories

Qu'est-ce qu'un Youth Service ? – il dispose d'informations utiles aux familles sur les prestations offertes par les youth services en Australie aux jeunes personnes et à leur famille, disponibles sur : www.cmy.net.au/TranslatedandCommunityInfo

Les animateurs de jeunesse sont des personnes qualifiées et expérimentées qui travaillent avec les jeunes. Ils oeuvrent dans les Centres de Jeunes, les Centres de ressources aux immigrés, les municipalités locales et dispensent des informations aux jeunes, ainsi que des aides et des activités dans un environnement sécurisé.

The Source est le site du Gouvernement du Commonwealth pour la jeunesse qui fournit une variété de renseignements destinés aux jeunes.

Kids Helpline (Ligne ouverte 24 h / 24)

1800 551 800

Kids Help website

www.kidshelp.com.au

The Source

www.thesource.gov.au

Le **Centre for Multicultural Youth (CMY)**, est une organisation locale à but non lucratif qui défend le bien-être des jeunes immigrés et réfugiés dans tout le Victoria. CMY est parfois en mesure de vous aider à localiser des groupes de jeunes appropriés, des programmes d'activités pour les jeunes et des services de soutien pour les jeunes qui viennent d'arriver.

Les Services **Frontyard** destinés aux jeunes fournissent des aides variées aux jeunes qui sont à la rue ou risquent de devenir des sans-logis. Ces services comprennent des adresses de logement, une aide médicale, l'assistance de Centrelink, un soutien juridique, une aide à l'emploi et d'éducation, une intervention précoce et des services IT pour les jeunes. Le **Melbourne Youth Support Service**, service de soutien aux jeunes de Melbourne, se trouve dans les locaux de Frontyard et donne des informations et les numéros de téléphone de services de logement destinés aux jeunes, pour tout le Victoria.

Le centre "**Action Centre**" se trouve dans la ville de Melbourne et dispense des services de santé aux jeunes.

[Centre for Multicultural Youth Issues](#)

9340 3700

[Frontyard Youth Services](#)

9611 2411

1800 800 531

[Action Centre](#)

9654 4766

[Job Watch Employment Rights Legal Centre Telephone Service](#)

9662 1933

1800 331 617

Certains Migrant Resource Centres et Migrant Service Agencies organisent aussi des programmes pour les jeunes.

Aide judiciaire

Dans chaque état et territoire, vous trouverez des organisations communautaires dont la tâche est d'informer le public sur ses droits et ses obligations légales, et de faciliter l'accès au système judiciaire.

Les centres juridiques communautaires peuvent donner des conseils juridiques gratuits et des renseignements aux personnes qui vivent dans la communauté locale. Pour plus de renseignements et obtenir des conseils, contactez :

[Federation of Community Legal Centres \(Vic\)](#)

9652 1500

Victoria Legal Aid (Aide juridique) peut vous aider à résoudre vos problèmes juridiques. Legal Aid dispense des conseils juridiques et une assistance sur des questions de délits, les séparations de familles, la violence conjugale, l'immigration, la santé mentale, la sécurité sociale, l'endettement et les infractions au code de la route.

Des renseignements juridiques gratuits et confidentiels sont disponibles par téléphone. Si vous avez besoin d'une assistance linguistique, il vous suffit d'indiquer quelle est la langue que vous parlez et un interprète ou un employé juridique parlant votre langue sera contacté. Le Multilingual Telephone Information Service (Service multilingue de renseignements

téléphoniques) dispense des informations en arabe, cantonais, croate, grec, italien, macédonien, mandarin, polonais, russe, serbe, espagnol, turc, ukrainien et vietnamien. Pour tout conseil et renseignement sur le service le plus proche, contactez :

Victoria Legal Aid **9269 0120**
(Lundi à vendredi entre 8h45 et 17h15)

Country callers (appels en régions rurales) **1800 677 402**
www.legalaid.vic.gov.au

Tout en dispensant des renseignements juridiques, le Centre de résolution des conflits **Dispute Settlement Centre du Victoria** offre un service gratuit et confidentiel pour aider le public à résoudre des conflits de voisinage impliquant par exemple des arbres, des clôtures, des nuisances sonores et le comportement des individus, des conflits sur le lieu de travail et des conflits commerciaux et des problèmes de planification et d'environnement. Le Centre fait appel à des interprètes au téléphone si nécessaire et possède des brochures de renseignements multilingues.

Dispute Settlement Centre **9603 8370**

Country callers: (appels en région rurale) **1800 658 528**

Service d'interprétation au téléphone **13 1450**

Job Watch offre des conseils juridiques concernant des problèmes liés à l'emploi, tels que les renvois abusifs, le harcèlement sexuel ou la violence :

Job Watch www.job-watch.org.au

Melbourne **9662 1933**

Régions rurales du Victoria **1800 331 617**

Violence

Des infrastructures diverses sont en place pour soutenir les victimes de crime ou de violence, y compris la violence familiale (violence conjugale). D'autres services sont là pour aider les hommes et les femmes, et leur famille, à gérer les stress qui contribuent souvent à la violence conjugale ou familiale. Consultez le Chapitre 5, *La loi et les coutumes australiennes*.

Immigrant Women's Domestic Violence Service **9898 3145**

Women's Domestic Violence Crisis Service **9373 0123**

(violence conjugale à l'encontre des femmes)
(24 h / 24) **1800 015 188**

WIRE - Women's Information Victoria **1300 134 130**

Women's Legal Service Victoria Advice Line **9642 0877**

(conseils juridiques du Victoria pour les femmes) **1800 133 302**

Women's Health in the North (Nord métropolitain) **9484 1666**

(santé des femmes dans le Nord)

Violence Against Women (Aide 24 h / 24) **1800 200 526**

Violence Against Women website (dont renseignements dans d'autres langues que l'anglais) www.australiasaysno.gov.au

CAPS website www.childabuseprevention.com.au

Child Abuse Prevention Services (CAPS) **1800 688 009**

(Service de prévention des sévices sur les enfants)
(24 h / 24 Appel d'urgence gratuit)

Droits des consommateurs

Consumer Affairs Victoria (défense des consommateurs du Victoria) peut apporter des renseignements et des conseils aux consommateurs dans leur langue maternelle par l'intermédiaire d'interprètes ou en anglais sur des questions telles que : la vente ou l'achat d'une résidence, la construction ou la rénovation, l'achat d'une voiture, les achats, les garanties, les dépôts d'achats, les remboursements, le crédit et le commerce dans le Victoria.

Consumer Affairs Victoria

Conseils en anglais helpline	1300 558 181
Conseils en arabe - help line	1300 655 503
Conseils en russe - help line	1300 655 503
Conseils en vietnamien - help line	1300 855 110
Conseils en chinois - helpline	1300 726 656

Ou rendez-vous dans nos bureaux **Victorian Consumer & Business Centre** situés :

60 Mitchell Street
BENDIGO
Tel: **5444 2038**

113 Exhibition Street
MELBOURNE
Tel: **1300 558 181**

122 Ninth Street
MILDURA
Tel: **5022 1735**

11 Sturt Street
BALLARAT
Tel: **5331 6074**

62-68 Ovens Street
WANGARATTA
Tel: **5723 6400**

65 Gheringhap Street
GEELONG
Tel: **5224 8072**

192 Liebig Street
WARNAMBOOL
Tel: **5561 3631**

25 Ann Street
MORWELL
Tel: **5116 5701**

Les bureaux du **Ombudsman** (médiateur) ont pour but d'enquêter sur les plaintes déposées à l'encontre d'organisations gouvernementales, et d'entreprises privées dans certains secteurs industriels. Ils peuvent prendre des mesures pour mettre fin à une conduite illégale, injuste ou discriminatoire, ou bien pour obtenir des solutions plus équitables en votre faveur.

Le bureau **Australian Communications and Media Authority (ACMA)** enquête sur les plaintes relatives à un contenu impropre dans les services de radiodiffusion, notamment à la télévision et la radio et sur l'Internet. Les plaintes doivent en premier lieu être communiquées au propriétaire du service en question. Si la plainte n'est pas suivie d'une résolution, vous pouvez envoyer votre plainte à ACMA. Pour plus de renseignements, contactez :

Australian Communications and Media Authority (Freecall) **1800 226 667**

TTY (pour les malentendants et muets) **(03) 9963 6948**

ACMA website www.acma.gov.au

Australian Competition and Consumer Commission (ACCC) accorde une certaine protection aux consommateurs contre des pratiques commerciales déloyales en termes de prix, de pratiques anti-concurrentielles et inéquitables sur le marché, et de sécurité des produits.

Voici quelques numéros que vous pouvez appeler :

<u>Australian Competition & Consumer Commission</u>	1300 302 502
<u>Commonwealth Ombudsman</u>	1300 362 072
<u>Advertising Standards Bureau</u>	(02) 6262 9822
<u>Banking and Financial Services Ombudsman</u>	1300 780 808
<u>Credit Union Dispute Resolution Centre</u>	1300 780 808
<u>Financial Ombudsman Service</u>	1300 780 808
<u>Insurance Ombudsman Service</u>	1300 780 808
<u>Financial Co-operative Dispute Resolution Scheme</u>	1300 780 808
<u>Private Health Insurance Ombudsman</u>	1800 640 695
<u>Superannuation Complaints Tribunal (SCT)</u>	1300 780 808
<u>Telecommunications Industry Ombudsman</u>	1800 062 058
Consumers Online	www.consumersonline.gov.au
<u>Consumer Affairs Victoria</u>	1300 558 181
<u>Victorian Ombudsman</u> (regional only)	9613 6222 1800 806 314
<u>Victorian Health Services Commission</u>	1800 136 066
<u>Legal Services Commissioner</u> (local call Australia-wide)	9679 8001 1300 796 344
<u>Energy and Water Ombudsman</u>	1800 500 509

Municipalité locale

Vous pouvez également vous adresser à votre mairie ou aux bureaux de la municipalité pour avoir des renseignements sur les services disponibles dans votre quartier. Vous trouverez leurs coordonnées dans la section 'Local Government' des pages blanches [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique. (Voir le Chapitre 14 *Gouvernement local*.)

Australian Government Regional Information Service (AGRIS)

Le **Australian Government Regional Information Service** est un service de renseignements relatifs aux services et aux programmes dispensés par le Gouvernement australien pour l'Australie rurale et régionale. Il publie *The Australian Government Regional Information Directory*, un annuaire que vous pouvez vous procurer en téléphonant à :

Australian Government Regional Information Service	1800 026 222
AGRIS Regional Entry Point website	www.regionalaustralia.gov.au
Rural Women's Network	9208 3650
Provincial Victoria website	www.provincialvictoria.vic.gov.au

Aide d'urgence

Si vous avez un besoin urgent de nourriture, de vêtements, d'hébergement ou de meubles, vous avez la possibilité de demander de l'aide auprès des 'non-government organisations' (NGO) (organisations non gouvernementales) telles que :

<u>St Vincent de Paul Society</u>	1300 305 330
<u>The Salvation Army</u>	9353 5200 or 1800 627 727
<u>The Smith Family</u>	9419 7666
<u>The New Hope Foundation</u>	9510 5877
<u>Community Information Victoria</u>	9672 2000

N'hésitez pas à demander de l'aide. Il se peut que vous ayez à remplir certaines conditions pour obtenir de l'aide mais il existe un grand nombre d'organisations qui sont en mesure de secourir les personnes à la merci de circonstances diverses.

Vous pouvez contacter le MRC ou votre Local Council (municipalité locale) pour savoir ce qui existe dans votre région.

Rechercher des proches

La **Australian Red Cross** (Croix Rouge australienne) met un service de recherche et de messagerie à la disposition des familles qui ont été séparées par des faits de guerre, des troubles civils ou des désastres naturels.

<u>Australian Red Cross</u>	6206 6000
Information Hotline	1800 246 850

Consultation téléphonique en cas de détresse

Il existe divers services de consultation par téléphone, dont **Lifeline**, une ligne qui offre un soutien psychologique gratuit en cas de détresse, 24 h/24 et 7 jours par semaine. Il se peut que vous soyez en prise au désespoir, que vous ayez juste besoin de parler à quelqu'un, ou que vous vouliez utiliser leurs services spécialisés en finance, jeux d'argent, ou bien les services de conseils pour les jeunes.

Lifeline (Appel gratuit 24h/ 24)	13 1114
Lifeline website	www.lifeline.org.au
Maternal & Child Health Line (Santé des mamans et des enfants)	13 2229
<u>Alcohol & Drugs – Direct Line</u> (alcool et drogues)	1800 888 236
<u>Gambler's Help</u> (joueurs)	1800 156 789
Parent line (aide aux parents)	13 22 89
Kids helpline (aide aux enfants)	1800 551 800

Conseils matrimoniaux ou pour d'autres relations

Relationships Australia offre des services de conseils, de formation et de médiation à des individus, des couples et des familles. Ils pratiquent des prix calculés sur vos revenus. Si vous le souhaitez, il est possible de faire appel à des interprètes.

Relationships Australia

1300 364 277

Relationships Australia website

www.relationships.com.au

Le **Men's Line Australia** offre des conseils, des informations et un service de recommandation afin d'aider les hommes qui ont des problèmes familiaux ou dans leurs relations élémentaires. On y apporte aussi un soutien et des informations pour les femmes et les membres de la famille qui se font du souci à propos de leur conjoint, mari ou père. Pour plus de plus amples renseignements, contactez :

Men's Line Australia (Ligne ouverte 24 h / 24)

1300 789 978

Men's Line Australia website

www.menslineaus.org.au

Conseil psychologique suite à des tortures ou des traumatismes

Victorian Foundation for Survivors of Torture (Foundation House), fournit des conseils psychologiques, une défense juridique et un soutien aux personnes réfugiées, comprenant des recommandations auprès des services de santé, un soutien individuel et familial, des réunions de groupe et une aide aux enfants pour s'intégrer dans les milieux scolaires. La fondation n'a aucune affiliation religieuse ou politique et respecte le devoir de confidentialité. Pour plus de renseignements, contactez :

Victorian Foundation for Survivors of Torture

9388 0022

Website

www.foundationhouse.org.au

Services financiers

En Australie, vous trouverez un grand nombre de produits et services bancaires, d'assurance, de caisses de retraite et d'investissement. Les produits et services financiers ne peuvent être vendus que par des sociétés qui sont agréées par le gouvernement. Il est interdit de vendre des services financiers sans autorisation.

Understanding Money Website

www.understandingmoney.gov.au/content/

Des gens malhonnêtes peuvent essayer de vous voler en utilisant des stratagèmes vous incitant à leur donner votre argent. Si vous avez un grief concernant un dépôt bancaire, des prêts commerciaux, une assurance, une caisse de retraite, des conseils d'investissement et financiers, ou bien vous êtes incertain ou soupçonneux suite à un appel relatif à un investissement, contactez **Australian Securities and Investments Commission (ASIC)**:

ASIC Infoline

1300 300 630

ASIC website

www.fido.asic.gov.au

Services bancaires

Les services bancaires sont répartis entre les banques, les sociétés de crédit immobilier et les caisses de crédit mutuel. Pour retirer de l'argent vous pouvez vous rendre dans une banque ou utiliser votre carte bancaire et votre **PIN** (Personal Identification Number) (Numéro d'Identification Personnel) pour retirer de l'argent à partir d'un **ATM** (Automatic Teller Machine) (distributeur automatique). N'inscrivez pas votre PIN sur votre carte bancaire. **Si votre carte bancaire est volée ou perdue, prévenez immédiatement votre banque.**

Prets et Credit

Un [loan or credit](#) (prêt ou crédit) se rapporte à de l'argent que vous empruntez et que vous acceptez de rembourser à une date ultérieure moyennant des frais supplémentaires, appelés des intérêts. Les différents types de prêts consistent en prêts personnels, prêts immobiliers, cartes de crédit et découverts, pour en nommer quelques-uns. Le coût d'un prêt variera grandement selon le type de prêt, le prêteur, la durée convenue pour le remboursement, le taux d'intérêt et les frais et charges. **Il est important que vous ne preniez pas un prêt et n'utilisiez pas votre carte de crédit si vous n'avez pas les moyens de les rembourser.**

Si vous éprouvez des difficultés à rembourser votre prêt parce que vous tombez malade ou que vous perdez votre travail, vous pouvez demander à modifier vos remboursements. Si vous avez besoin d'aide, contactez :

[Centrelink's Financial Information Service](#) 13 2300

[Centrelink Financial Information National Seminar Booking Service](#) 13 6357

[Consumer Action Law Centre](#) 9670 5088

[Financial counsellors](#) (conseillers financiers) prodiguent des conseils gratuits en toute confidentialité. Pour trouver un conseiller financier près de votre domicile, contactez la Commission « the Australian Securities and Investments Commission » (ASIC) ou le Bureau de renseignements financiers de Centrelink.

Assurance

Une [insurance](#), c'est l'argent que vous versez chaque année pour vous protéger des risques de pertes d'argent si quelque chose arrive. Les types courants d'assurances concernent l'assurance habitation, l'assurance sur le contenu de l'habitation et l'assurance véhicule. Si vous possédez une voiture, il est obligatoire d'avoir une assurance au tiers pour vous couvrir si vous blessez une autre personne lors d'un accident. Vous souhaitez peut-être souscrire également à une assurance tous risques qui offre une protection plus complète.

Réductions pour les personnes à revenus modestes

Les foyers qui ont des revenus modestes, les étudiants et les bénéficiaires de Centrelink ont droit à certaines réductions, basées sur leurs revenus, leur situation de travail et leur âge. Ces réductions concernent les services essentiels disponibles dans le Victoria, accessibles à prix réduit ou totalement gratuits. La plupart des prestataires de services signaleront quelles réductions ils appliquent et qui en sont les bénéficiaires. Pour obtenir une liste des réductions accessibles aux habitants du Victoria ayant des revenus modestes, vous pouvez demander une brochure à :

Victorian Department of Human Services 1800 658 521
(Standard des réductions)

Website <http://www.cyf.vic.gov.au/concessions/>

Assistance Impôts

L'année fiscale australienne (ou "financial year") s'entend du 1er juillet au 30 juin. Selon la loi australienne, la plupart des gens doit déposer une déclaration de revenus auprès des impôts (Australian Tax Office) entre le 30 juin et le 31 octobre de chaque année.

Tax Help est à la disposition des personnes qui ont de bas revenus, y compris les personnes âgées, celles issues d'un milieu non anglophone, de descendance aborigène ou des îles du Déroit de Torres, ou qui souffrent d'une invalidité. Tax Help est un service gratuit et est disponible du 1^{er} juillet au 31 octobre. Pour savoir si vous y avez droit et trouver l'emplacement du **Tax Help Centre** le plus proche de chez vous, appelez le :

Tax Help

13 2861

5. La loi et les coutumes australiennes

La connaissance et la compréhension des lois et des coutumes australiennes vous aideront à vous intégrer aux conditions de vie dans la société australienne.

L'Australie est une société tolérante, diversifiée et composée d'individus qui viennent de cultures et de milieux ethniques différents. Les Australiens viennent de tous les coins du monde. Environ 45 pour cent des Australiens sont nés à l'étranger ou ont un parent qui y est né. Bien que l'anglais soit la langue nationale, à peu près 300 langues sont parlées en Australie. Les Australiens pratiquent également une grande variété de religions.

En Australie, chacun est libre de manifester et maintenir ses traditions culturelles et religieuses, dans le respect de la loi, de participer et appartenir à la vie du pays en tant qu'Australien. Vous pouvez tout d'abord ne pas être habitué à une telle diversité. Cependant, si vous avez l'esprit ouvert et faites preuve de respect envers les autres, d'autres idées et traditions, il sera certainement possible de vous adapter et de réussir votre nouvelle vie.

Responsabilités et valeurs

La liberté et l'égalité dont nous bénéficions en Australie dépendent de l'accomplissement des responsabilités qui incombent à tous. Nous attendons de vous de faire preuve de loyauté envers l'Australie, de soutenir notre mode de vie démocratique et d'aider à conserver la tradition d'accueil, d'inclusion et d'équité pour tous.

Nos valeurs constituent la base de notre société australienne, libre et démocratique. Elles comprennent :

- le respect de l'égalité de valeur, de dignité et de liberté de toute personne
- la liberté d'expression
- la liberté de culte et gouvernement séculaire
- la liberté d'association
- le soutien à une démocratie parlementaire et au respect du droit
- l'égalité devant la loi
- l'égalité des hommes et des femmes
- l'égalité des chances
- la tranquillité
- un esprit d'égalitarisme qui englobe la tolérance, le respect mutuel et la compassion pour ceux qui sont dans le besoin.

Égalité et anti-discrimination

Vous avez le droit au respect et à ce qu'on tienne compte de vos besoins avec impartialité comme pour tout autre individu. De même, vous êtes tenu à respecter autrui, qu'il soit né en Australie ou qu'il soit, comme vous, arrivé ici comme immigré.

Conformément à la législation anti-discrimination au niveau fédéral, des états et territoires, personne ne doit être moins bien traité du fait de son âge, de sa race, de son pays d'origine, de son sexe, de sa situation de famille, d'une grossesse, d'opinions politiques ou religieuses, d'une infirmité ou d'une préférence sexuelle. Cette loi s'applique dans la majorité des secteurs, que ce soit l'emploi, l'éducation, le logement, l'achat de marchandises, et l'accès aux services tels que les médecins, les banques et les hôtels. Les hommes et les femmes sont égaux devant la loi et dans toutes circonstances.

L'Australie possède une tradition de liberté d'expression. Cependant, il est interdit par la loi d'insulter, d'humilier, d'offenser ou d'intimider une autre personne ou un autre groupe en raison de sa race, de son sexe, de sa situation familiale, d'une grossesse, ou de ses opinions politiques ou religieuses.

L'initiative **Living in Harmony** (Vivre en Harmonie) du gouvernement australien favorise l'application des valeurs australiennes décrites ci-dessus, les obligations mutuelles et de compréhension entre les personnes issues de milieux différents. Elle vise également à s'attaquer à l'intolérance. Ceci est réalisé dans le cadre :

- de projets locaux pour la collectivité
- de partenariats avec des organisations nationales
- d'une stratégie d'information publique qui inclut Harmony Day, la Journée de l'Harmonie, le 21 mars de chaque année.

Pour de plus amples informations, contactez :

Living in Harmony	www.harmony.gov.au
Harmony Day	1800 331 100
Funded community projects	1800 782 002

La commission **Australian Human Rights Commission** applique la loi du Commonwealth en termes de droits de l'homme, d'anti-discrimination, de justice sociale et de vie privée.

Australian Human Rights Commission	1300 369 711
TTY (pour les malentendants et muets)	1800 620 241
Website (dont renseignements dans d'autres langues que l'anglais)	www.hreoc.gov.au

La mission principale de VEOHRC est d'empêcher et de réduire les discriminations, et d'aider tous les habitants du Victoria à bénéficier d'une équité et d'une égalité des chances (Fair Go) pour tous, en vertu de l'application de la loi anti-discrimination, Equal Opportunity Act de 1955, et de la loi sur la tolérance raciale et religieuse, Racial and Religious Tolerance Act de 2001.

Victorian Equal Opportunity & Human Rights Commission	9281 7111
Appels en régions rurales	1800 134 142
Site internet (dont informations dans d'autres langues que l'anglais)	www.humanrightscommission.vic.gov.au

Délits criminels

Un crime est communément décrit comme un comportement ou un acte qui est illégal et est passible d'une peine. Tout le monde en Australie se doit d'obéir à toutes les lois australiennes. Pour plus de renseignements sur les infractions pénales et le rôle de la police en Australie, allez sur www.apmab.gov.au/pubs/PoliceGuide.html (disponible en 8 langues).

Si vous avez été témoin d'un délit criminel ou que vous détenez des informations qui puissent aider à résoudre un crime, contactez :

Crime Stoppers	1800 333 000
---------------------------------------	---------------------

Les pratiques religieuses et culturelles doivent également se conformer aux lois australiennes. Par exemple, les lois dans l'état et les territoires interdisent les pratiques impliquant des mutilations génitales et la violence conjugale.

Violence conjugale ou familiale

Comment dans tous les autres pays, la violence exercée à l'encontre d'une autre personne est illégale et est jugée comme étant très grave. Ceci comprend la violence perpétrée à la maison et à l'intérieur du mariage, décrite comme violence conjugale ou familiale. C'est le comportement d'un individu qui peut entraîner chez la victime une crainte de sévices physiques, sexuels ou psychologiques, des relations sexuelles non consentantes, un isolement ou une destitution économique non volontaires ou bien aboutir à ces sévices sur sa personne.

Violence Against Women (Aide 24 h / 24)	1800 200 526
Women's Domestic Violence Crisis Service (24 h / 24) ouvert 24 h / 24	9373 0123 1800 015 188
Women's Health in the North (North Metropolitan) (santé des femmes du nord de la ville)	9484 1666
Immigrant Women's Domestic Violence Service (violence conjugale à l'encontre des femmes immigrées)	9898 3145
Violence Against Women website (dont informations dans d'autres langues que l'anglais)	www.australiasaysno.gov.au
Men's Line Australia (Ligne ouverte 24 h / 24)	1300 789 978
Men's Line Australia website	www.menslineaus.org.au

Domestic Violence Outreach Services, ces services offrent aux femmes et aux enfants qui souffrent aux mains d'un conjoint violent ou le fuient, un soutien pratique et des informations sur leurs possibilités d'hébergement sécurisé, comment obtenir des conseils juridiques, avoir accès aux finances qui leur reviennent de droit, et être dirigés vers des services de conseils psychologiques et autres aides.

Services locaux et régionaux

Bairnsdale Willaneen Women's Shelter Tel: 5152 1863	Ararat Grampians Community Health Centre Tel: 5352 6200
Bendigo E.A.S.E. Tel: 5430 3000	Ballarat W.R.I.S.C. Tel: 5333 3666
Footscray Women's Health West Tel: 9689 9588	Broadford Mitchell Community Health Service Tel: 5784 5555
Geelong Barwon Domestic Violence Outreach Service Tel: 5224 2903	Dandenong or Springvale WAYSS Tel: 9791 6111
Heidelberg Northern Family Domestic Violence Outreach Service Tel: 9458 5788	Frankston WAYSS Tel: 9781 4658
	Horsham Grampians Community Health Centre Tel: 5362 1200

Mildura
Mallee Domestic Violence Services
Tel: **5021 2130**

Leongatha
Gippscare
Tel: **5662 4502** or **1800 221 200**

Morwell
Quantum Support Services
Tel: **5120 2000**

Narre Warren
WAYSS
Tel: **9703 0044**

Pakenham
WAYSS
Tel: **5945 3201**

Shepparton
Goulburn Valley Community Health
Service
Tel: **5823 3200**

Ringwood
Eastern Domestic Violence Outreach
Service
Tel: **9870 5939**

Stawell
Grampians Community Health Centre
Tel: **5358 7400**

St Kilda or Moorabin
Southern Region Outreach Service
Tel: **9536 7777**

Swan Hill
Mallee Domestic Violence Services
Tel: **5033 1899** (24 hr line)

Warrnambool
Emma House Domestic Violence
Services
Tel: **5561 1934**

Wangaratta
Cooroonya Domestic Violence Service
Tel: **1800 721 100**

Warragul
Quantum Support Services
Tel: **5622 7000**

Wodonga
Upper Hume Community Health
Service
Tel: (02) **6022 8888**

Men's Referral Service, ce service procure des informations, des conseils psychologiques et des adresses aux hommes qui ont usé de violence à l'encontre de leur femme ou de leurs enfants, et qui veulent mettre un terme à ce comportement.

Men's Referral Service

9428 2899
1800 065 973

Services d'aide aux victimes d'agressions sexuelles

Les **Centres Against Sexual Assault (CASA)**, fonctionnent 24h/24 pour répondre aux besoins des personnes victimes d'agressions sexuelles récentes ou anciennes. Ces services s'adressent aux femmes, aux hommes et aux enfants.

[Centre Against Sexual Assault](#)
For referral to your local CASA
(24 hour line)

1800 806 292

L'âge de consentement légal

L'âge de consentement légal, c'est-à-dire l'âge auquel la loi reconnaît que vous avez le droit de consentir à avoir des rapports sexuels avec une autre personne, varie selon les états en Australie. La loi interdit d'avoir des rapports sexuels avec une personne plus jeune que l'âge de consentement légal et les sanctions peuvent être importantes à l'encontre de toute personne qui enfreint cette loi.

Dans le **Victoria**, **l'âge de consentement est de 16 ans** pour les hommes et les femmes, à condition que leur partenaire ne soit pas leur gardien ou enseignant. Les personnes âgées

entre 10 et 15 ans peuvent avoir des relations sexuelles à condition que leur partenaire ait deux ans de plus qu'elles. Cette loi protège de toute exploitation les personnes plus jeunes.

Vous pourrez obtenir d'autres indications sur l'âge de consentement en prenant contact avec une clinique spécialisée dans les questions sexuelles ou une clinique de planning familial.

Action Centre for Young People:
Country callers

9654 4766
1800 013 952

Melbourne Sexual Health Centre:
Country callers

9347 0244
1800 032 017

Droits des enfants

L'Australie est fermement engagé dans la protection des droits des enfants, qui peuvent être différents dans le cas de certaines pratiques culturelles associées à la façon d'élever les enfants. Les pratiques spécifiques qui sont interdites en Australie comprennent le mariage précoce forcé et la mutilation génitale féminine (excision). Il est également interdit d'envoyer un enfant dans un autre pays pour un mariage précoce forcé ou une mutilation génitale féminine, ou de demander à quelqu'un de l'organiser. Il existe des services qui sont habilités à prendre des mesures correspondantes.

Les enfants sont protégés par la loi contre toute maltraitance physique, sexuelle et émotionnelle, le défaut de soins et la violence, que ce soit à la maison ou à l'école, et il faut prendre des dispositions raisonnables pour les encadrer et prendre soin d'eux. Les punitions physiques sont en général découragées et sont interdites si elles font du mal. Elles sont interdites dans les écoles.

Lorsqu'une pratique fait du mal ou est susceptible de faire du mal à un enfant ou une jeune personne, les Services de Protection de l'Enfant peut intervenir afin de garantir sa sécurité et son bien-être. Si vous-même ou quelqu'un que vous connaissez a besoin d'être protégé de faits de violence ou de maltraitance, il est conseillé de prendre contact avec la police ou un service de protection de l'enfant.

Protection de l'enfance

Child Abuse Prevention Service (CAPS)
(Appel gratuit 24h/ 24)

1800 688 009

CAPS website

www.childabuseprevention.com.au

Children's Protection Society (CPS)

1800 688 009

CPS website

www.cps.org.au

**Gatehouse Centre at Royal
Children's Hospital**
(24 Hour)

9345 6391

**South-Eastern Centre Against
Sexual Assault (SECASA)**
(24 Hour)

9594 2289

Mariage précoce forcé

**International Social Service (ISS)
Australian Branch**

1300 657 843

ISS website

www.iss.org.au

Procréation : santé et droits des femmes

Il est illégal en Australie de pratiquer la mutilation génitale féminine (excision) ou tout autre acte qui modifie les parties génitales féminines quand ceci n'est pas effectué pour des raisons de santé. Il est également illégal d'emmener ou envoyer un enfant à l'étranger pour que cela soit fait ou de demander à quelqu'un d'autre de l'organiser. Les femmes et les jeunes filles qui arrivent en Australie peuvent souffrir de problèmes de santé liés à cette pratique. Il existe des services spéciaux pour les conseiller.

Le Département des ressources humaines du Victoria (Department of Human Services) dirige le programme **Family and Reproductive Rights Education (FARREP)**. Ce programme FARRAP a pour objectif de collaborer avec les groupes qui pratiquent l'excision féminine afin de faciliter l'accès aux services de santé de base, d'améliorer la santé physique, émotionnelle, et le bien-être des femmes, des jeunes filles et de leurs familles, et d'encourager le système de santé à mieux répondre à leurs besoins. Des informations complémentaires sur FARREP peuvent être obtenues auprès de :

Royal Women's Hospital FARRAP

8345 3058

www.thewomens.org.au

South Eastern CASA (24h)/24

9594 2289

www.secasa.com.au

Conduite

Pour conduire une voiture en Australie, vous devez être en possession d'un permis de conduire et le véhicule que vous conduisez doit avoir une vignette d'enregistrement du gouvernement. Pour obtenir des renseignements sur les permis et l'enregistrement des véhicules à moteur, voir le Chapitre 1, *Ce qu'il faut faire rapidement après l'arrivée*.

Si vous ne respectez pas les règles de la circulation ou que vous les enfreignez, vous pourrez être passible de payer des contraventions substantielles, de perdre votre permis de conduire ou même d'être emprisonné. L'utilisation d'un téléphone mobile est prohibée au volant, à moins d'utiliser un kit mains-libres.

Des ceintures de sécurité (aussi appelées « dispositifs de retenue », 'restraints') équipent toutes les voitures, pour les adultes et les enfants plus âgés. La loi stipule que tous les passagers dans votre voiture doivent utiliser une ceinture de sécurité ou un dispositif de retenue correct pour les enfants et si vous êtes impliqué dans un accident vous devez le signaler tout de suite à la police.

Dans certaines régions, il est possible de louer des dispositifs de retenue pour la sécurité des enfants. Pour savoir s'ils sont disponibles dans votre région et où vous les procurer, contactez :

Kidsafe VIC

9244 6858

**Help in languages
other than English**

131 450

Website

www.kidsafe.com.au

Les lois sont particulièrement sévères en ce qui concerne les limites de vitesse et la conduite sous l'emprise de l'alcool. Les taux d'alcoolémie autorisés dépendent de l'état ou du territoire

concerné et varient selon la classe du permis détenu par le conducteur. Il est interdit de boire de l'alcool en conduisant. Pour plus d'informations, contactez :

[Alcohol Guidelines](#)

www.alcohol.gov.au

[Australian Drug Foundation - Drug Info Clearing House](#)

1300 858 584

www.druginfo.adf.org.au/

Il y a maintenant plusieurs routes "toll " (à péage) dans Melbourne, appelées *CityLink* et il faut payer pour utiliser ces routes. Pour plus de renseignements, contactez :

VicRoads

13 1171

www.vicroads.vic.gov.au

CityLink

13 26 29

www.citylink.com.au

Drogues, tabagie et alcool

Il existe plusieurs lois s'appliquant à la possession et à l'usage de drogues. Si les lois relatives aux drogues sont enfreintes, **des sanctions sévères** peuvent être appliquées. Les lois australiennes relatives aux drogues établissent une distinction entre ceux qui utilisent des drogues interdites et ceux qui en font un commerce par l'approvisionnement, la production ou la vente de celles-ci.

Il est interdit de fumer du tabac dans un nombre grandissant de lieux en Australie, notamment dans la plupart des bureaux du gouvernement, les cliniques médicales, et les lieux de travail. Il est également interdit de fumer dans les restaurants et les centres commerciaux dans la plupart des états et territoires. Les zones non-fumeurs sont souvent, mais pas toujours, signalées par un panneau « non fumeurs ».

Vendre des produits à base de tabac à un 'minor' (c.a.d. quelqu'un âgé de moins de 18 ans) constitue un délit pour les commerçants. L'approvisionnement de tabac aux mineurs est également interdit dans la plupart des états et des territoires.

La consommation d'alcool n'est pas interdite en Australie mais seulement dans certains endroits à certaines heures. Il est interdit par la loi à quiconque de vendre de l'alcool ou d'en fournir à une personne qui a moins de 18 ans (un mineur). Il est également interdit par la loi à un mineur de boire de l'alcool sauf dans une propriété privée telle qu'une maison particulière. La consommation d'alcool est aussi interdite dans certains lieux publics.

Australian Drug Information Network

www.adin.com.au

(dont renseignements dans d'autres langues que l'anglais)

L'environnement

Un environnement propre et la protection de la nature sont des choses importantes pour les Australiens. Il est illégal de jeter quoi que ce soit par terre, de créer de la pollution ou de se débarrasser de déchets sans autorisation. La faune indigène, les poissons, les coquillages et les plantes sont protégés par la loi. Ne pratiquez pas la chasse, la pêche ou la collecte de plantes ou de coquillages sans avoir vérifié au préalable s'il vous faut un permis. En outre, il existe des règlements spécifiques qui s'appliquent aux [National Parks](#) (parcs nationaux) pour empêcher qu'ils soient vandalisés.

[Environment Protection Authority Pollution Watch Line](#)

9695 2777

(appels de la campagne)

1800 444 004

Department of Primary Industries

13 6186

Department of Sustainability & Environment

13 6186

Le bruit

Il existe des lois qui protègent les Australiens des bruits excessifs. Les règlements varient entre états et territoires, et selon qu'il s'agit de zone délimitée pour un usage commercial, industriel ou résidentiel. En général, le voisinage tolère des bruits occasionnels, mais s'ils sont trop fréquents, excessivement forts ou se produisent la nuit, une plainte pourra être déposée auprès de la municipalité, auprès des responsables de l'environnement, au niveau de l'état ou du territoire, ou à la police.

Dans le Victoria, le rôle de la Division de protection de l'environnement, **Environment Protection Authority** (EPA), est de prodiguer des conseils en termes de nuisances sonores en milieu résidentiel. Vous pouvez faire appel à la police et à votre municipalité locale pour qu'ils traitent eux-mêmes du problème.

EPA Information

9695 2722

Centre

Website

<http://www.epa.vic.gov.au/noise/default.asp>

Animaux

L'Australie possède des lois pour protéger les animaux contre la cruauté et la négligence. Il est interdit de tuer des animaux dans les jardins. Les individus qui maltraitent les animaux et les oiseaux sont passibles d'une amende et d'une peine d'emprisonnement. Il existe une législation municipale relative aux animaux domestiques qui peuvent être gardés à la maison. Les animaux domestiques tels que les chiens doivent être enregistrés auprès de la municipalité. Vérifiez à la section 'Dog' (Chien) de la section du 'Government' dans les [White Pages](#) de votre annuaire téléphonique.

Si vous acquérez un animal de compagnie, il vous revient d'en prendre soin correctement, en particulier de le nourrir et de le maintenir propre. De nombreux animaux de compagnie doivent être vaccinés à intervalles fixes et soignés par un vétérinaire lorsqu'ils tombent malades ou sont blessés. En Australie, il est attendu que les animaux de compagnie soient castrés et munis d'une puce électronique, ce qui est la responsabilité de leurs propriétaires. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de votre vétérinaire local ou de la **Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA)**, la société protectrice des animaux (SPA) australienne.

Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA)

9224 2222

RSPCA e-mail

rspca@rspcavic.org.au

RSPCA website

www.rspca.org.au

Rencontres et communication

Lorsque vous rencontrez quelqu'un pour la première fois, il est habituel en Australie de serrer la main droite de votre interlocuteur avec votre main droite. Les personnes qui ne se connaissent pas n'ont pas pour habitude de s'embrasser ou de se donner l'accolade lorsqu'elles se rencontrent.

Un grand nombre d'Australiens regardent dans les yeux leurs interlocuteurs, ce qu'ils considèrent comme un signe de respect et pour indiquer qu'ils sont à l'écoute. Cependant, vous devez savoir que ce comportement peut mettre certaines personnes mal à l'aise ou les embarrasser.

Lorsqu'ils rencontrent quelqu'un pour la première fois, un grand nombre d'Australiens ne sont pas à l'aise si on leur pose des questions sur leur âge, leur mariage, leurs enfants ou leur argent.

Sauf si on vous a présenté à quelqu'un en utilisant son prénom, ou que l'on vous invite à l'appeler par son prénom, il est habituel de s'adresser à un interlocuteur en utilisant son titre et nom de famille (par ex., Mr. Wong, Ms Smith, Mrs Brown, Dr Lee). Sur le lieu de travail ou entre amis, les Australiens s'appellent en général par leur prénom.

Comportement poli

En général, les Australiens disent "**please**" (s'il vous plaît) lorsqu'ils demandent quelque chose ou un service et disent aussi "**thank you**" (merci) si quelqu'un les aide ou leur donne quelque chose. Le fait d'omettre "please" ou "thank you" sera perçu comme une impolitesse.

Les Australiens disent en général "**excuse me**" (excusez-moi) pour attirer l'attention de quelqu'un et "**sorry**" (pardon) lorsqu'ils bousculent quelqu'un involontairement. Les Australiens disent aussi "excuse me" (excusez-moi, pardon) ou "pardon me" lorsqu'il rotent ou ont un renvoi en public ou chez quelqu'un.

Vous devez vous efforcer de toujours être à l'heure pour vos réunions ou rendez-vous. Si vous vous apercevez que vous allez être en retard, faites tout votre possible pour contacter et prévenir les personnes concernées. Ceci est un point très important pour vos rendez-vous professionnels, car vous pourriez avoir à verser de l'argent à cause de votre retard ou si vous manquez un rendez-vous sans prévenir à l'avance la personne concernée. Une personne qui est toujours en retard ne sera pas considérée comme quelqu'un de fiable.

Si vous recevez une invitation écrite, il se peut qu'elle contienne les lettres 'RSVP' avec une date. Ceci signifie que la personne qui vous invite aimerait savoir si vous acceptez l'invitation ou non. Dans ce cas, la politesse dicte que vous répondiez avant la date indiquée.

Dans leur grande majorité, les Australiens se mouchent dans des mouchoirs en tissu ou en papier, et ne le font pas sur les trottoirs. Il en est de même pour les crachats. Un grand nombre de personnes diront aussi "bless you" (à vos souhaits) lorsque vous éternuez. Cette expression n'a aucune connotation religieuse.

Il est important de savoir que certains comportements sont non seulement impolis mais aussi contre la loi. Citons les exemples suivants : jurer en public, pousser dans une queue, et uriner ou déféquer autre part que dans des toilettes publiques ou privées.

Vêtements

L'Australie est une société d'une grande diversité. La variété de vêtements portés par la population reflète cette diversité. Beaucoup de gens s'habillent plutôt en décontracté ou sans cérémonie par souci de confort ou bien en accord avec une situation sociale ou le climat. Un grand nombre de personnes choisissent aussi de porter des habits traditionnels qui répondent à des impératifs religieux ou coutumiers, en particulier lors d'occasions spéciales.

Il existe peu de lois ou de règles qui contrôlent la tenue vestimentaire, bien qu'il y ait certaines exigences de porter des vêtements particuliers dans des situations de travail définies et dans certains lieux. Par exemple, les chaussures de sécurité et les casques doivent être portés sur les chantiers pour des raisons de sécurité. Les policiers, les militaires et le personnel de certaines entreprises doivent porter des uniformes.

Dans les clubs, les cinémas et autres endroits publics, il peut être exigé des clients qu'ils portent des tenues correctes, propres et des chaussures appropriées.

Il se peut que vous trouviez certains styles vestimentaires surprenants ou choquants. Par exemple, certaines femmes portent des vêtements qui révèlent une grande partie de leur corps. Vous ne devez pas les juger selon les normes du pays d'où vous venez. En Australie, quel que soit le style vestimentaire d'une femme, vous ne devez pas interpréter celui-ci comme signifiant qu'elle possède des mœurs légères ou qu'elle veut attirer l'intérêt des hommes.

Expressions australiennes courantes

Un certain nombre d'expressions australiennes ou d'argot peuvent sembler étranges aux nouveaux arrivants en Australie. Si vous n'êtes pas certain du sens d'une expression, il est tout à fait acceptable de demander une explication. Voici quelques exemples courants :

- **Bring a plate** : lorsque vous êtes invité à une petite fête chez quelqu'un ou au travail et que l'on demande de "bring a plate", cela signifie qu'il faut apporter un plat de nourriture à partager avec l'assemblée.
- **BYO** : abréviation de "Bring Your Own", voulant dire apporter votre propre boisson, soit de l'alcool, du jus de fruit, une boisson sucrée ou de l'eau. Certains restaurants affichent BYO. Vous pouvez alors apporter votre propre bouteille de vin, bien qu'il y ait généralement un surplus pour l'utilisation de verres, appelé "corkage".
- **Fortnight** : une 'fortnight' c'est une période de deux semaines (quinzaine en français). Un grand nombre d'Australiens perçoivent un salaire ou des gages chaque quinzaine.

6. Logement

Location d'une maison particulière ou d'un appartement

Pour louer une maison ou un appartement, il faut généralement s'adresser à un agent immobilier qui agit au nom de propriétaires particuliers. Les locations disponibles sont généralement publiés dans la presse quotidienne, en particulier les mercredis et samedis dans les sections 'To Let' et 'Accommodation vacant'. Vous pouvez également vous rendre dans les bureaux des agences immobilières et demander à consulter leur liste de propriétés à louer. Il arrive que ce soit difficile de trouver à se loger en Australie et les loyers peuvent être élevés.

En Australie, il est préférable d'établir un contrat écrit entre le locataire et le propriétaire, de manière à pouvoir bien identifier les termes et les conditions de la location. Un 'lease' (bail) ou 'residential tenancy agreement' (contrat de location) est un contrat écrit signé entre un locataire et le propriétaire, dont la durée sera fixée à 6 ou 12 mois, bien que vous ayez le droit de discuter de la durée du bail avec le propriétaire ou son agent immobilier avant de le signer. Il est possible de renouveler un bail à la fin de la période déterminée.

Le fait d'interrompre un bail avant la date convenue entraîne souvent le paiement de frais et il est recommandé de ne pas s'engager dans un bail dépassant la durée pour laquelle vous pouvez vous engager. **Ne signez pas un bail sans avoir visité la propriété et bien compris tous les termes et conditions du document, car celui-ci a force de loi une fois que vous l'avez signé.** (Pour plus d'informations, voir les *droits et responsabilités des Locataires* ci-dessous).

Au début de la location, on vous demandera généralement de verser un mois d'avance ainsi qu'une caution. Une caution consiste en un dépôt d'argent payé au propriétaire et ne doit pas en principe dépasser le montant d'un mois de loyer. Le propriétaire ou l'agent immobilier a l'obligation de transférer votre caution auprès de la juridiction nommée Residential Tenancies Bond Authority qui collecte les cautions.

Avant d'emménager, l'état de la propriété est enregistré sur un document appelé "condition report" (état des lieux) et est rempli par vous et le propriétaire ou son agent. Ce document vise à éviter les désaccords lorsque vous déménagez étant donné que tout dégât préexistant à votre emménagement y sera inscrit. Lorsque vous quittez une maison ou un appartement que vous avez loué, la caution vous est rendue si vous n'avez aucun arriéré de loyer à votre départ et que la propriété est propre et sans dégât.

Une aide financière peut vous être accordée afin de vous aider à payer d'avance le montant de la caution et le premier mois de loyer. Vous pouvez également avoir droit à **Rent Assistance** (une allocation logement) pour vous aider à payer le montant de votre loyer. Les renseignements relatifs à ces aides financières sont disponibles auprès de [Centrelink](#).

[Office of Housing \(Vic\)](#)
(bureau du logement)

1300 650 172

Droits et responsabilités des locataires

En tant que locataire dans le Victoria, vous avez des droits et des responsabilités. Les propriétaires en ont également lorsqu'ils signent le bail. L'agent immobilier ou le propriétaire doit vous remettre un exemplaire de la brochure "Renting a home : a Guide for Tenants and Landlords" lorsque vous entrez dans un nouveau logement. La brochure explique la loi applicable aux locations dans le Victoria. Il indique aussi où vous pouvez obtenir de l'aide si vous ne comprenez pas la loi. Il existe dans 7 langues. Si l'agent immobilier ou le propriétaire ne vous remet pas un exemplaire de cette brochure, vous pouvez vous en procurer une auprès de [Consumer Affairs Victoria](#).

Il est conseillé de vous procurer également un exemplaire de "Renting a home in Victoria: A guide for newly arrived migrants and refugees- New Country New Home" auprès de Consumer Affairs (Questions liées aux consommateurs). Il est particulièrement destiné aux immigrés et réfugiés et existe en anglais, arabe, cambodgien, persan, chinois, turc, vietnamien, somali, taringan, oromo, tamoul, amharic, dari et birman. Les brochures peuvent être téléchargées sur le site <http://www.consumer.vic.gov.au/>

Si vous désirez obtenir des conseils ou de l'aide pour une location, vous pouvez appeler :

Tenants Union of Victoria

55 Johnston Street
FITZROY VIC 3065
Tel: 9411 1444 (Administration)
Tel: 9416 2567 ou 1800 068 860
(Conseils) Website: www.tuv.org.au

Consumer Affairs Victoria

113 Exhibition Street
MELBOURNE VIC 3000
Tel: 1300 558 181
Website: www.consumer.vic.gov.au

Achat d'une maison ou d'un appartement

Les maisons et appartements à vendre sont généralement publiés dans la presse et apparaissent parfois également sur l'internet. Les agences immobilières peuvent aussi vous remettre une liste des propriétés qu'ils sont chargés de vendre. Si vous achetez une résidence pour la première fois en Australie, vous pouvez avoir droit à une allocation du gouvernement australien versée aux 'First Home Buyers' (propriétaires de leur première résidence).

S'il vous faut emprunter de l'argent pour acheter une propriété, contactez votre banque, société de crédit immobilier ou tout autre établissement financier. En Australie, lorsque l'on achète une propriété, il est courant de faire appel aux services d'un notaire ou d'un spécialiste en affaires d'immobilier (conveyancer) qui vérifiera les titres de propriété et se chargera de toutes les formalités. Encore une fois, **ne signez pas un contrat si vous n'en comprenez pas bien tous les termes et les conditions.**

Consumer Affairs Victoria distribue '**A guide for Buyers and Sellers**' disponible sur son site Internet. L'institut de l'immobilier du Victoria (Real Estate Institute) publie un périodique qui donne les prix des propriétés vendues par faubourg, intitulé 'Property Update' qui est payant.

Real Estate Institute of Victoria

9205 6666

Website

www.reiv.com.au

Logement social

Le bureau du logement, **Office of Housing**, est une agence gouvernementale du Victoria qui attribue un logement social à des personnes à revenus modestes qui tous des besoins spécifiques. Les propriétés sont en nombre limité, ce qui signifie que certaines personnes doivent attendre plusieurs années avant qu'un logement soit libre.

Si vous êtes bénéficiaire d'une allocation de Centrelink, ou que vous percevez des revenus faibles, vous pouvez déposer une demande de logement social. La liste d'attente pour obtenir un logement social varie selon le lieu où vous souhaitez habiter, la taille du ménage et l'urgence de vos besoins d'hébergement. Pour plus de renseignements sur le logement social, contactez :

Office of Housing

1300 650172

Website

<http://www.housing.vic.gov.au/public-housing>

Des informations enregistrées en plusieurs langues relatives au logement social sont disponibles aux numéros de téléphone suivants :

Arabe	9280 0790
Chinois	9280 0791
Croate	9280 0792
Anglais	9280 0799
Polonais	9280 0793
Russe	9280 0794
Somalien	9280 0795
Espagnol	9280 0796
Turc	9280 0797
Vietnamien	9280 0798

Hébergement d'urgence

Si vous avez des difficultés à trouver un logement convenable ou risquez de séjourner dans un refuge inadéquat, il existe des programmes gouvernementaux qui peuvent vous apporter une aide. Si vous n'avez aucun endroit où aller et avez besoin d'aide pour trouver un logement à court ou moyen terme, contactez l'un des services suivants :

<u>Office of Housing</u>	1300 650172
Flagstaff Crisis Accommodation (pour les hommes)	9329 4800
Hanover Southbank Crisis Centre	9699 4566
Ozanam House (pour les hommes)	9329 5100
St Kilda Crisis Services	1800 627 727
Melbourne Youth Support Service (jeunes)	9614 3688

Services essentiels au ménage

Que vous soyez locataire ou acheteur, il y a certains services essentiels auxquels vous devrez connecter la propriété. Faites en sorte d'avertir les fournisseurs de ces services quelques jours avant la date prévue de votre emménagement dans une autre propriété.

Avant de signer un contrat de services liés au logement, vous devez vérifier que le service auquel vous vous engagez est indispensable, en fonction de vos conditions de logement. En effet, il est arrivé que des personnes ont signé un contrat de 3 ans d'approvisionnement en électricité, bien qu'ils vivaient dans un logement temporaire. Il est important de bien comprendre les termes et conditions des accords établis avec les fournisseurs avant de procéder à la rédaction ou la signature de tout contrat pour des services liés au logement.

Electricité, gaz et eau

<u>AGL</u>	13 1245
<u>Origin Energy</u>	13 2461
<u>Powercor</u>	13 2206
<u>TruEnergy</u>	13 3466

<u>AGL</u>	13 3000
<u>Origin Energy</u>	13 2461
<u>TruEnergy</u>	13 3466
<u>City West Water</u>	13 1691
<u>South East Water</u>	13 1694
<u>Yarra Valley Water</u>	13 1695

Telephone

La liste des sociétés de téléphone, y compris [Telstra](#) la société semi-nationalisée, se trouve dans les [Yellow Pages](#) de l'annuaire téléphonique aux sections 'Mobile telephones and accessories' et 'Telephones – long distance'.

L'accès à ces services exige souvent le paiement de frais de connexion. Renseignez-vous bien auprès de la société de service avant de signer un contrat. Celle-ci vous enverra une facture à intervalles réguliers, détaillant les coûts associés aux prestations fournies. Vous devrez les contacter sans tarder si vous êtes dans l'impossibilité de régler la facture à la date prévue, ou si vous préférez recevoir de plus petites factures plus souvent plutôt que de grosses factures moins souvent. Les appels téléphoniques vers d'autres pays peuvent être coûteux et les montants peuvent s'accumuler très vite. Il vous faudra peut-être contrôler de près vos appels internationaux ou utiliser une carte téléphonique prépayée (vendue chez les marchands de journaux).

Les téléphones mobiles sont populaires en Australie mais les appels effectués avec les téléphones mobiles peuvent être très coûteux. Le coût des appels est en principe calculé par unité d'une minute ou de 30 secondes quand on effectue des appels avec un téléphone mobile, y compris des appels nationaux ou internationaux. **Assurez-vous de bien comprendre toutes les obligations financières et juridiques avant de vous décider à acheter un téléphone mobile.**

Les bureaux du médiateur **Telecommunications Industry Ombudsman** ont publié plusieurs dépliants d'information disponibles en anglais, et dans certaines autres langues, sur de nombreuses questions intéressant les consommateurs. Pour plus d'informations, consultez le site ou contactez :

Telecommunications Industry Ombudsman 1800 062 058
Website www.tio.com.au/publications/FactSheets.htm

7. Emploi

La recherche de travail

Le marché du travail australien peut être très compétitif. La rapidité avec laquelle les nouveaux arrivants peuvent trouver du travail repose sur des facteurs économiques, leurs qualifications et compétences, le type de travail recherché et les circonstances particulières qui peuvent affecter la disponibilité de certains types d'emploi dans différentes régions du pays.

La presse quotidienne publie les petites annonces de l'emploi (ou 'Positions vacant', offres d'emploi), en particulier le samedi. Les annonces de l'emploi sont également publiées sur l'Internet. Il y a aussi les agences de recrutement privées dont vous trouverez la liste dans les [Yellow Pages](#) de l'annuaire téléphonique et dans les affichages sur l'Internet.

Tous les résidents australiens ont la possibilité de s'inscrire à **Centrelink** et à **Job Network** où ils trouveront de l'aide dans leur recherche d'un travail. Une fois que vous serez inscrit, vous pourrez être mis en relation avec Job Network qui regroupe des organisations privées, communautaires et gouvernementales qui sont sous-traitées par le gouvernement australien pour vous aider à trouver du travail.

Comme nouvel arrivant, c'est souvent une bonne idée de s'entretenir avec un conseiller en recrutement expérimenté ou de s'adresser au centre d'information sur les carrières : **Centrelink Career Information Centre**, afin de vous assurer que votre approche de recherche d'emploi est appropriée, surtout si vous avez des difficultés à obtenir un entretien.

Coordonnées de Centrelink

Job Search Information Line	13 6268
Assistance dans d'autres langues que l'anglais	13 1202
Informations dans d'autres langues	Centrelink assistance – nous parlons votre langue
En personne dans les bureaux	Office locations
Site internet	www.centrelink.gov.au

Les services de Job Network

Plusieurs sortes de services sont disponibles dans la structure de Job Network. Notamment :

- **Job Search Support Services** : réservés aux demandeurs d'emploi dès l'enregistrement auprès de Centrelink ou d'un membre du Job Network. Leur but est d'aider les demandeurs d'emploi à trouver un travail aussi vite que possible.
- **Intensive Support Services** : apportent une aide supplémentaire aux demandeurs d'emploi qui y ont droit, notamment pour le développement des compétences pour les entretiens et pour bien savoir se présenter aux employeurs potentiels.
- **Intensive Support – Job Search Training** : comprend la provision d'aide individualisée pour aider les demandeurs d'emploi concernés, y compris d'améliorer leurs compétences Job Search (recherche d'emploi) et d'élargir leurs Job Search Networks (réseaux de recherche d'emploi) (les activités incluent une assistance à la rédaction de curriculum vitae et de lettres de candidature) ;
- **Intensive Support – customised assistance** : offre une aide supplémentaire sur une base individuelle aux demandeurs d'emploi qui y ont droit, et comprend la résolution des obstacles rencontrés par un demandeur d'emploi dans sa recherche

de travail et l'adaptation des efforts du demandeur dans ses recherches de travail.

- Le système **New Enterprise Incentive Scheme (NEIS)** : apporte une assistance aux chômeurs pour démarrer et gérer leur propre entreprise. Les participants ont la possibilité d'obtenir une assistance de NEIS qui dispense une formation à la petite entreprise, un soutien financier et des conseils pendant la première année d'opération.
- Les subventions **Assessment Fee Subsidy for Overseas Trained Australian Residents** (établissement des équivalences de diplômes pour les résidents) aident à payer le coût des examens et des évaluations.

Il est important de se rappeler que le fait de s'inscrire auprès d'un prestataire Job Network ne garantit en aucun cas un emploi. Vous devrez toujours rechercher énergiquement du travail pour améliorer vos chances de trouver un emploi.

Tous les demandeurs d'emploi peuvent également utiliser les outils gratuits de **Job Network Access** à Centrelink. Un certain nombre d'agences membres des réseaux Job Network offrent l'utilisation de téléphones, de photocopieuses, de télécopieurs, d'écrans tactiles et d'ordinateurs (y compris l'Internet). Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les services offerts, y compris les conditions requises, contactez :

Job Seeker Hotline

13 6268

Job Network website

www.jobnetwork.gov.au

Services Du Gouvernement

Les demandeurs d'emploi peuvent également trouver de l'aide dans plusieurs programmes organisés par le gouvernement du Victoria.

Workforce Participation

1800 110 109

- Workforce Participation Partnerships (WPP) offre de vrais emplois aux demandeurs d'emploi du Victoria, tout en aidant les employeurs à subvenir à leurs besoins en compétences et en effectifs. Les projets WPP offrent une aide spécifique aux immigrants qui veulent pénétrer sur le marché du travail du Victoria dans diverses industries et de nombreux métiers. De nombreux projets WPP sont en place dans tout le Victoria et des informations complémentaires sont disponibles sur : www.employment.vic.gov.au.
- Le programme **Skilled and Business Migration Program** offre des informations aux professionnels et artisans formés à l'étranger ainsi qu'aux entrepreneurs et aux investisseurs sur les conditions de vie et de travail dans le Victoria. Pour plus de renseignements, allez sur : www.LiveInVictoria.vic.gov.au.
- Le bureau **Overseas Qualified Professionals Program (OQU)**, offre différents services gratuits, destinés à aider les professionnels possédant des qualifications étrangères à obtenir la reconnaissance de leurs qualifications étrangères. Pour plus de renseignements, consultez le site : www.employment.vic.gov.au.
- **Global Skills for Provincial Victoria (GSPV)** offre des services pour aider les immigrants qualifiés et leur famille à s'installer et travailler dans le Victoria régional. Pour de plus amples informations, allez sur : <http://www.liveinvictoria.vic.gov.au>

Vous trouverez des bureaux de Centrelink dans la plupart des banlieues des grandes villes, de même que dans les centres régionaux les plus développés.

L'adresse des bureaux est indiquée dans la section 'Centrelink' des Pages Blanches de l'annuaire téléphonique et sur le site Internet de Centrelink.

Renseignements complémentaires

Traineeship and Apprenticeship Programs 1800 110 109

Australian Apprenticeships 13 38 73

Website www.australianapprenticeships.gov.au

Workplace website www.workplace.gov.au

Australian Jobsearch website www.jobsearch.gov.au

Pour plus de renseignements sur les programmes de stages et d'apprentissage, contactez :

[Victorian Government's Workforce Participation](#) 1800 110 109

www.employment.vic.gov.au

Skilled Migrant Job Seeker website <https://skilledmigrant.gov.au>

Jobguide website www.jobguide.dest.gov.au

Le bureau de formation et d'éducation tertiaire du Victoria [Office of Training & Tertiary Education](#) donne également des renseignements sur les programmes de stages et d'apprentissage.

Apprenticeship Administration Information Line 1300 722 603

Email apprenticeshipsadm@diird.vic.gov.au

Pour toute information sur les carrières et les formations des jeunes, contactez :

Youth Central 1800 152 025

www.youthcentral.vic.gov.au

Qualifications

Il est recommandé de faire reconnaître officiellement vos qualifications afin d'améliorer vos chances de travailler dans la profession pour laquelle vous êtes qualifié.

Qualifications professionnelles

Si vous possédez des qualifications dans des secteurs tels que l'ingénierie, la construction, la métallurgie, l'électricité ou la cuisine, les organismes ci-dessous peuvent vous conseiller sur la façon de faire reconnaître vos qualifications en Australie. Si vous habitez à Si vous habitez dans le Victoria contactez :

[Trades Recognition Australia](#)

GPO Box 9879

MELBOURNE VIC 3001

Tel: **1300 360 992**

or + 61 3 9954 2537

Fax: (03) 9954 2588

Website: www.workplace.gov.au/tra

Pour tout renseignement à partir de l'étranger, contactez :

Trades Recognition Australia

GPO Box 9879

CANBERRA ACT 2601

AUSTRALIA

Tel: **+612 6121 7456**

Fax: +612 6121 7768

E-mail: traenquiries@dewr.gov.au

Website: www.workplace.gov.au/tra

Le **Overseas Qualifications Unit (OQU)**, offre ses nombreux services, gratuitement, aux professionnels possédant des qualifications étrangères qui vivent dans le Victoria, y compris l'évaluation des qualifications professionnelles étrangères, des informations et des recommandations pour suivre des études, ainsi que des services de formation et d'aide à l'emploi. Les services offerts comprennent :

Les résidents permanents australiens qui possèdent des qualifications étrangères ont droit à une assistance de la division OQU. Les personnes possédant la résidence temporaire ou provisoire en Australie qui ont l'autorisation de travailler et ont besoin d'une évaluation de leurs qualifications étrangères, ont également droit aux services dispensés par OQU.

Overseas Qualifications Unit

Telephone -Freecall

1800 042 745

Fax

9938 0543

Email

oqu@employment.vic.gov.au

Website

www.employment.vic.gov.au

Address:

Overseas Qualifications Unit
Workforce Participation
Department of Innovation, Industry and
Regional Development
GPO BOX 4509
MELBOURNE VIC 3001

Qualifications tertiaires

Si vous êtes à la recherche d'un emploi dans une profession spécifique, prenez contact avec son organisme professionnel ou l'organisme s'occupant des enregistrements, de l'octroi des permis qui se trouvent sur le site internet australien relatif à la reconnaissance des qualifications.

Les bureaux **Overseas Qualifications Units (OQU)** des états et des territoires aident les immigrés à obtenir la reconnaissance de leurs compétences et qualifications obtenues à l'étranger. Pour plus de renseignements, allez sur

Skills Recognition website

www.immi.gov.au/asri/os-qual-units.htm

Le Département de l'éducation, de l'emploi et des relations industrielles (DEEWR) fournit par l'intermédiaire du bureau **Australian Education International-National Office of Overseas Skills Recognition (AEI-NOOSR)** toutes les informations et les conseils relatifs aux évaluations des qualifications étrangères et c'est un service payant. Pour plus de renseignements, contactez :

AEI-NOOSR Hotline

1300 363 079

AEI-NOOSR website

aei.dest.gov.au/AEI/QualificationsRecognition

Remarque : vérifiez auprès du bureau des qualifications étrangères (OQU) avant de contacter AEI-NOOSR ; OQU vous mettra en relation le cas échéant.

Dans certains cas, les professionnels formés à l'étranger qui possèdent la nationalité australienne ou la résidence permanente peuvent bénéficier d'une aide FEE-HELP pour payer une partie ou l'intégralité de leurs frais d'enseignement relatifs aux cours de remise à niveau exigés en Australie pour la reconnaissance des études professionnelles suivies à l'étranger.

FEE-HELP

1800 020 108

Going to Uni website

www.goingtouni.gov.au

ASDOT apporte une aide financière pour couvrir les coûts d'évaluation des qualifications et d'examen pour les professionnels formés à l'étranger dans certaines professions, qui remplissent les critères d'admission au programme.

ASDOT Hotline
ASDOT website

1300 363 079
aei.gov.au/AEI/Qualifications/RecognitionInformation/Asdot

Si vos documents de vos qualifications ne sont pas rédigés en anglais, vous devrez les faire traduire. Voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*.

Autres Qualifications

Si vos qualifications correspondent à l'obtention de diplômes professionnels, vous pouvez faire évaluer vos qualifications par les services **Vocational Education & Training Assessment Services (VETASSESS)**.

VETASSESS

9655 4801
www.vetassess.com.au

Qualifications Au Niveau Secondaire

La division **Victorian Curriculum and Assessment Authority (VCAA)** publie une Déclaration d'Equivalence de Qualification aux personnes qui possèdent des qualifications d'études étrangères que la division juge être équivalentes au niveau de l'année 11 ou 12. Contactez .

Victorian Curriculum and Assessment Authority (VCAA)

03 9651 4616

www.vcaa.vic.edu.au

Si vos documents indiquant vos qualifications ne sont pas rédigés en anglais, vous devrez les faire traduire. Voir le Chapitre 2, *Assistance en langue anglaise*.

Conditions de travail (droits des employeurs et des employés)

Tous les employés en Australie ont des droits et sont habilités à recevoir des protections garanties par des lois applicables au niveau fédéral, des états et territoires. Ces lois établissent des règles qui concernent entre autres les taux de rémunération minimum et les conditions de travail minimum auxquels ont droit les employés.

Les instances de l'emploi, **Workplace Authority**, sont le point de contact central pour obtenir des conseils et des informations gratuites sur le système de relations industrielles en Australie, pour les employeurs et les employés. Ces instances reçoivent également le dépôt d'accords de travail et en évaluent la légitimité. Leurs bureaux se trouvent dans chaque capitale et sont joignables par téléphone en s'adressant aux services de traduction et d'interprétation (TIS National).

Si vous avez des doutes sur l'application des lois dans votre lieu de travail, le protecteur des conditions de travail, **Workplace Ombudsman**, peut enquêter sur des plaintes ou des infractions supposées à la loi fédérale sur le travail, se renseigner sur des actes ou pratiques qui peuvent être contraires à la loi fédérale sur le travail, entamer des poursuites judiciaires pour faire appliquer la loi fédérale et représenter les employés qui sont ou peuvent devenir plaideurs dans une action judiciaire conformément à la loi *Workplace Relations Act* de 1996.

Pour de plus amples informations sur le système de relations industrielles australien, vous pouvez également contacter l'infoline de Workplace ou vous rendre sur le site Internet de Workplace du Gouvernement australien.

Workplace Ombudsman website	www.wo.gov.au
Assistance dans d'autres langues que l'anglais	13 14 50
Workplace Ombudsman Helpline	1300 724 200
Workplace Infoline	1300 363 264
Workplace website	www.workplace.gov.au
Victorian Trades Hall Council	9662 3511
Jobwatch Employment Rights Centre Telephone Service	9662 1933 1300 666 610

Dans le cadre de la loi sur les relations industrielles, Workplace Relations Act, les employés ont le droit d'adhérer ou non à un syndicat. Un employeur ne peut pas congédier un employé à cause de son adhésion ou non à un syndicat. Pour plus de renseignements, contactez **Australian Council of Trade Unions (ACTU)**.

ACTU Helpline	1300 362 223
ACTU website	www.actu.asn.au

Superannuation (fonds de retraite)

Une Superannuation est un plan spécial d'épargne à long terme pour votre retraite. La Superannuation s'appelle aussi épargne-retraite ou allocation de pension dans d'autres parties du monde. L'investissement que vous faites dans votre Superannuation est destiné à vous aider à construire une réserve financière pour votre retraite. Presque tous les employés en Australie sont membres d'une caisse de retraite.

La Superannuation en Australie est communément appelée 'Super'.

Dans la plupart des cas, la loi oblige votre employeur à verser dans une caisse de retraite de votre choix un montant équivalent à 9% de vos gains. Vous pouvez aussi ajouter de l'argent dans votre caisse. Pour savoir si votre employeur paie le bon montant, vous pouvez vérifier auprès du personnel de votre caisse de retraite. Pour plus de renseignements, contactez:

ATO Superannuation Infoline	13 1020
ATO website	www.ato.gov.au/super
Australian Securities & Investments Commission (ASIC)	1300 300 630
ASIC website	www.fido.asic.gov.au

Imposition

Un [Tax File Number \(TFN\)](#) est un numéro unique remis par **Australian Tax Office (ATO)** (le bureau des impôts) aux individus ou aux organisations et vous en avez besoin pour percevoir toutes formes de revenu. La demande de votre numéro TFN est une priorité. Pour les nouveaux arrivants, la manière la plus rapide d'obtenir leur TFN se fait par l'Internet. **L'enregistrement en ligne pour un TFN** est possible 24h/24, 7 jours de la semaine et il suffit de communiquer votre numéro de passeport et votre adresse en Australie. Vous devriez recevoir votre numéro TFN environ 10 jours plus tard par courrier. Assurez-vous de garder votre numéro TFN dans un lieu sûr où il ne peut pas être volé, surtout pas dans votre portefeuille, votre porte-monnaie ou sur votre téléphone mobile.

Les formulaires de demande peuvent être retirés auprès des [Centrelink offices](#), en les imprimant à partir du site ATO ou en appelant le standard TFN Helpline. Le délai d'attribution d'un numéro TFN est de 28 jours.

Lorsque vous commencerez un travail, votre employeur vous demandera de remplir un formulaire de déclaration de TFN sur lequel vous devrez inscrire votre TFN. Si vous n'avez

pas encore obtenu votre TFN, l'employeur n'est pas autorisé à déduire plus que le montant normal d'imposition jusqu'à ce que le délai normal d'attente se soit écoulé.

Si vous touchez un salaire au cours d'une année financière (entre le 1er juillet et le 30 juin), vous devez déposer votre **Income Tax Return** (une déclaration de revenus) avant le 31 octobre de cette année-là, à moins que d'autres arrangements n'aient été convenus. En tant que résident australien, vous relevez de la législation australienne et généralement tenu de déclarer tous les revenus que vous percevez en Australie ou à l'étranger lorsque vous remplissez votre déclaration d'impôts.

L'Australie applique une **Goods and Services Tax (GST)**, taxe de 10 pour cent sur la plupart des marchandises. La taxe GST est comprise dans le prix que l'on vous demande de payer. Certaines catégories telles que la nourriture de base, les majorité des services d'éducation et de santé, les garderies d'enfants reconnues et les maisons de repos sont exemptés de la GST.

Si vous gérez une entreprise, vous devrez obtenir un Australian Business Number (ABN) pour traiter avec les bureaux du Australian Taxation Office et avec d'autres organismes commerciaux. Pour plus de renseignements, contactez le bureau des impôts, Australian Taxation Office :

Comment contacter les services des impôts ATO

Tax File Number Helpline	13 2861
Business and GST enquiries	13 2866
Personal Tax Information Line	13 2861
TFN online registration	www.ato.gov.au/individuals
Tax Office website	www.ato.gov.au

Biens, investissements et revenus à l'étranger

Les résidents australiens sont imposés sur leurs revenus dans le monde entier et doivent déclarer tous les revenus étrangers dans leur déclaration d'impôt. Le statut de résident imposable en Australie doit être déterminé au cas par cas. Les services des impôts (ATO) donne des informations sur son site internet, qui vous permettront de comprendre vos obligations fiscales.

ATO peut vous donner des informations sur le régime fiscal aux revenus provenant :

- d'investissements tels que des valeurs mobilières et des locations de propriétés
- d'intérêts et de redevances
- d'activités d'affaires à l'étranger
- du versement d'une pension de l'étranger.

Si vous recevez des revenus imposables en provenance de l'étranger, vous devez les déclarer même si des impôts ont été prélevés dans pays d'origine des revenus. Si les revenus étrangers sont imposables en Australie et que vous avez été imposé à l'étranger, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt étranger. Les impôts qui lesquel un crédit est autorisé sont appelés crédits d'impôts.

Vous devez déclarer les revenus étrangers qui sont exempts d'impôts australiens. Ces revenus étrangers pourront être pris en compte pour le montant que vous devez aux impôts calculé sur vos revenus nets imposables provenant à la fois de sources australiennes et étrangères.

Si vos affaires financières sont complexes, vous souhaitez peut-être avoir recours aux services d'un agent fiscal (tax agent) ou demander conseil au bureau des impôts australien (ATO).

Points essentiels sur la fiscalité ATO internationale

8. Sécurité sociale

Le gouvernement australien participe financièrement aux résultats sociaux et économiques en assurant des services d'assistance aux personnes pour les aider à devenir autonomes et des services d'aide pour celles qui sont dans le besoin. Les services de Social Security sont assurés principalement par l'agence gouvernementale appelée **Centrelink**. Les services **Family Assistance Office** apportent de l'aide aux familles.

Vous pouvez trouver les coordonnées des [Centrelink office locations](#) et celles des [Family Assistance Office locations](#) dans les White Pages de l'annuaire téléphonique.

Paiements de Centrelink

L'accès aux paiements du revenu minimum garanti dépendra de votre type de visa et de vos circonstances particulières, y compris vos revenus et vos biens. Même si vous devenez résident permanent en Australie, un délai de carence pourra être appliqué (voir ci-dessous).

Si vous ne parlez pas anglais, Centrelink peut vous attribuer un interprète pour votre rendez-vous. Vous pouvez contacter Centrelink dans votre propre langue au téléphone :

Centrelink (services multilingues)

13 1202

Centrelink website

www.centrelink.gov.au

Vous devez également produire des papiers d'identité (passeport et documents de voyage, les détails de votre compte bancaire et ceux de votre hébergement) lors de votre visite à Centrelink lorsque vous sollicitez des paiements. Des renseignements complémentaires sur ce qui est exigé pour vous identifier sont disponibles en appelant le numéro ci-dessus ou en téléchargeant sur le site de Centrelink la fiche information [Proving your identity to Centrelink](#).

Vous devez posséder un Tax File Number (TFN) afin de pouvoir percevoir les paiements du revenu minimum garanti. Centrelink peut vous remettre un formulaire de demande de TFN que vous pourrez déposer au Bureau des Impôts australien, ATO.

Délais de carence

En général, les nouveaux immigrants doivent vivre en Australie pendant deux ans comme résidents permanents avant de pouvoir toucher la plupart des paiements de la sécurité sociale, y compris les allocations de chômage et de maladie, les bourses d'études et un certain nombre d'autres paiements. Seules les périodes passées en Australie en tant que résident permanent comptent pour le délai de carence. Pour avoir droit aux pensions de vieillesse et d'invalidité, vous devez en principe vivre en Australie pendant 10 ans.

Dispense du délai de carence

Les personnes qui entrent dans le pays comme réfugiés et pour des raisons humanitaires sont dispensées du délai de carence de deux ans. Ceci s'applique également à leur conjoint et aux enfants à charge si la relation existait lors de l'arrivée de la personne réfugiée ou acceptée pour des raisons humanitaires.

De même, les conjoints et enfants à charge de citoyens australiens et les personnes qui sont résidentes permanentes depuis au moins deux ans sont exonérés du délai de carence. D'autres exonérations peuvent aussi s'appliquer.

La plupart des paiements sont attribués seulement aux personnes qui vivent en Australie et ont la permission de rester de manière permanente. Une allocation exceptionnelle appelée **Special Benefit** peut être versée pendant le délai de carence, si vous avez des difficultés à cause d'un changement important dû à des circonstances indépendantes de votre volonté. Ce paiement n'est octroyé que dans de rares cas. L'incapacité à trouver un travail ou le fait de vous retrouver démuné d'argent ne sont pas des raisons suffisantes pour avoir droit à

cette allocation exceptionnelle. Si vous avez immigré avec une garantie de soutien, votre garant sera en toutes circonstances responsable du remboursement du montant qui vous a été versé.

Si vous vous dispensez des soins à une personne qui est résidente permanente, vous pourrez avoir droit à percevoir l'allocation **Carer Payment** qui n'est pas assujettie à un délai de carence et si vous assurez des soins constants, vous pourrez aussi avoir droit à l'allocation Carer Payment pendant la période de carence.

Si vous devenez veuf ou veuve, invalide ou parent isolé après être devenu un résident australien, il se peut que vous ayez droit à une allocation ou une pension. Il se peut aussi que vous puissiez toucher une pension sans avoir vécu en Australie pendant 10 ans si vous êtes couvert par un accord de sécurité sociale international. A la date de janvier 2009, l'Australie a signé des conventions de sécurité sociale avec 22 pays.

Paiement d'urgence pour les détenteurs d'un visa humanitaire

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le paiement d'urgence (**Crisis Payment**) a été étendu aux détenteurs d'un visa humanitaire qui sont arrivés en Australie pour la première fois après le 1^{er} janvier 2008 et sont titulaires de l'un des visas suivants :

- subclass 200 – Refugee (sous-classe 200 – Réfugié)
- subclass 201 – In-country Special Humanitarian (sous-classe 201—visa humanitaire obtenu dans le pays d'origine)
- subclass 202 – Global Special Humanitarian (sous-classe 202—visa humanitaire spécial obtenu hors du pays d'origine)
- subclass 203 – Emergency Rescue (sous-classe 203—Secours d'urgence) et
- subclass 204 – Woman at Risk (sous-classe 204—Femmes en situation de risque)

Pour pouvoir bénéficier de ce paiement, il faut être éligible à une pension ou allocation de Centrelink et se trouver dans une situation financière difficile. Les demandeurs **doivent déposer leur demande dans les 7 jours suivant leur arrivée en Australie** ou prendre contact avec Centrelink pour faire part de leur intention de faire leur demande dans les 7 jours suivant leur arrivée et de déposer leur demande dans les 14 jours suivant la prise de contact.

Le paiement d'urgence pour les nouveaux arrivants détenteurs d'un visa humanitaire représente un paiement unique qui apporte une aide financière supplémentaire à l'installation permettant de couvrir les besoins de base des personnes nécessiteuses qui sont éligibles à la recevoir. Le montant du paiement d'urgence est égal à une semaine du paiement de base versé par Centrelink (à l'exclusion des paiements additionnels tels que l'allocation logement et l'allocation pharmaceutique).

Allocations d'aide aux familles

Si vous avez des enfants à charge, le gouvernement australien attribue des paiements divers par l'intermédiaire de **Family Assistance Office** pour apporter une aide aux familles dans leurs tâches et leurs responsabilités. Les aides principales sont constituées par la Family Tax Benefit (déduction d'impôt), les Child Care Benefit (allocations familiales), la ristourne fiscale pour la garde d'enfant et l'allocation maternité d'immunisation .

Vous devez généralement être en possession d'un visa permanent pour y avoir droit, mais il existe des exceptions. Aucun délai de carence n'existe pour ces paiements. Il est important de bien savoir que les paiements d'aide aux familles ont pour but d'apporter un complément aux revenus, et ne suffisent pas pour vivre. Les paiements de Family Assistance sont assujettis à un contrôle des revenus.

Les bureaux de Family Assistance sont situés dans les locaux de Centrelink, de Medicare et dans les bureaux des Impôts ATO. Pour obtenir de plus amples informations sur les

paiements aux familles ou des conseils sur ce que vous pouvez réclamer, contactez le bureau Family Assistance Office :

Coordonnées de Family Assistance Office

Téléphone	13 6150
Langues autres que l'anglais	13 1202
TTY (pour personnes malentendantes et à élocution difficile)	1800 810 586
Family Assistance website	www.familyassist.gov.au

Jeunes personnes

Si vous avez des enfants de plus de 16 ans, ils peuvent bénéficier des paiements attribués par la sécurité sociale tels que Youth Allowance (Allocation de jeunesse) ou Austudy (Bourses d'études).

Services aux jeunes et aux étudiants	13 2490
Pour communiquer avec Centrelink dans une autre langue que l'anglais	13 1202

Nommer un intermédiaire pour communiquer avec Centrelink ou Family Assistance Office

Vous pouvez désigner une autre personne ou organisation, appelée 'nominee' (un représentant) pour traiter en votre nom avec Centrelink et/ou Family Assistance Office.

Droits et responsabilités

Il existe certaines règles et conditions qui déterminent si vous avez droit aux paiements. Si vous n'y avez pas droit, vos paiements en seront affectés et pourront même cesser.

Centrelink

Si vous êtes bénéficiaire d'un paiement, vous devez signaler à Centrelink tout changement dans votre situation actuelle afin de garantir que vous perceviez le montant correct. Ceci inclut :

- un changement dans vos revenus
- un changement dans vos conditions de vie
- si vous vous mariez ou vous vous séparez
- si vous commencez ou arrêtez des études
- si vous commencez ou arrêtez de travailler

Vous devez aussi lire tout le courrier envoyé par Centrelink et y répondre si c'est le cas.

Centrelink est à l'écoute de ses clients, ce qui permet d'améliorer les services. Si vous avez à émettre un compliment, une suggestion ou une plainte, contactez :

Centrelink's Customer Relations Unit (Freecall)	1800 050 004
Dans d'autres langues que l'anglais	13 1202

Confidentialité de vos informations : vos informations personnelles ne peuvent être communiquées par Centrelink ou Family Assistance Office que si la loi l'autorise ou si une permission est donnée.

Bureau de family assistance

Si vous êtes bénéficiaire d'un paiement, vous êtes tenu de prévenir Family Assistance Office de tout changement dans vos circonstances familiales, qui pourrait affecté vos droits. Consultez le site internet de Family Assistance pour obtenir de plus amples renseignements sur vos [droits et responsabilités](#).

Agents des services multiculturels de Centrelink

Les agents des services multiculturels (MSO) représentent la liaison de Centrelink avec les communautés de migrants et de réfugiés. Ils apportent des renseignements sur les programmes et les services aux clients et aux communautés, et effectuent un travail de consultation étendu afin d'aider Centrelink à améliorer ses services.

Renseignements complémentaires

Centrelink

Centrelink possède énormément d'informations relatives à ses services et ses paiements. Pour les nouveaux immigrants qui viennent d'arriver et tous ceux dont la langue principale n'est pas l'anglais, il existe un grand choix de documents traduits notamment le guide général, 'Welcome to Centrelink'. Pour en obtenir un exemplaire et toute autre information traduite, appelez le 13 1202 ou allez sur le site Internet www.centrelink.gov.au et sélectionnez '[We speak your language](#)' (nous parlons votre langue) sur la page d'accueil de Centrelink. Vous pouvez y trouver d'autres renseignements sur les paiements et services de Centrelink en cliquant '[individuals](#)' sur la page d'accueil du site de Centrelink puis en choisissant l'option '[Moved to Australia](#)'. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements en appelant les numéros suivants :

Centrelink Multilingue (assistance dans les langues autres que l'anglais)	13 1202
Welfare Rights Unit (division des droits sociaux)	9416 1111
Welfare Rights (gratuit)	1800 094 164
Rendez-vous et heures d'ouverture	13 1021
Services pour l'emploi, Newstart , Special Benefit	13 2850
Pensions pour personnes âgées et cartes de réduction	13 2300
Parent ou tuteur	13 6150
Allocation pour les jeunes et Services aux étudiants	13 2490
Invalidité, maladie et garde-malades	13 2717
Services internationaux de Centrelink	13 1673
New Apprenticeship Line	13 3633
Commentaires des clients	1800 050 004
Centrelink TTY (pour malentendants et problèmes d'élocution)	1800 810 586
Customer feedback TTY	1800 000 567
Si vous appelez de l'étranger	+613 6222 3455

Bureau de family assistance

Le Bureau de Family Assistance offre également des informations sur ses services et ses paiements. Pour les migrants nouvellement arrivés et toute personne dont la langue principale n'est pas l'anglais, des traductions sont disponibles pour les informations

concernant les aides aux familles. Pour recevoir un exemplaire de la traduction d'un feuillet d'information sur un paiement de Family Assistance, appelez le **13 1202** ou consultez le site internet de Family Assistance et sélectionnez [Multilingual Services](#).

9. Transport

Transports en commun

Le réseau des transports en commun du Victoria comprend des trains, des trams, des autobus et des ferries. Il existe une diversité de prix et de types de tickets. Tous les systèmes de transport circulant sur le réseau métropolitain acceptent les tickets prépayés, mais seulement certains types de transport vous permettent d'acheter votre ticket à bord (par exemple les bus et les trams – seulement avec des pièces de monnaie). Les voyageurs en train doivent acheter un ticket avant de monter à bord. Il est utile de se rappeler que certains tickets (comme les tickets “all-day” (à la journée) ou “2-hour” (valables 2 heures)) autorisent le voyageur à passer d'un mode de transport à un autre en utilisant le même ticket. Il existe des tickets à tarif réduit pour les étudiants et les bénéficiaires de la carte médicale (health care card). Pour obtenir des renseignements sur les transports en commun du Victoria, y compris la billetterie, les horaires et les réductions, contactez :

Metlink

(transports publics de Melbourne, 6 langues)

13 1638

Vline

(transports en région rurale et nationaux)

13 6196

Les horaires des bus sont souvent remis par le chauffeur sur votre demande, ou en téléphonant à la compagnie d'autobus. La liste des compagnies d'autobus est indiquée dans les [Yellow Pages](#) de l'annuaire de téléphone à la section 'Bus and coach scheduled services'.

Transports par Taxi

Les taxis roulent 24h/24 dans pratiquement toute l'Australie. Un compteur situé sur le tableau de bord du taxi indique le prix à payer. Les compagnies de taxis se trouvent dans les Pages Jaunes de l'annuaire téléphonique dans la section 'Taxi cabs'. Dans la plupart des villes, des taxis aménagés sont disponibles pour les personnes utilisant des chaises roulantes.

Véhicules particuliers

La vente de véhicules neufs et d'occasion se fait par publication d'annonces dans les journaux et les magazines, et également dans des salons d'exposition ou dans des parcs de véhicules d'occasion. Le prix d'achat d'une voiture n'inclut pas généralement le prix de la carte grise, ni le timbre fiscal ou l'assurance obligatoire. Ces frais doivent en principe être réglés séparément par l'acheteur.

Pour vérifier si l'ancien propriétaire doit de l'argent sur un véhicule qui était enregistré dans n'importe quel état ou territoire, sauf en Western Australia et en Tasmanie, contactez :

Registre de non-gage des véhicules

13 3220

Demande de renseignements (pour le coût d'un appel local)

www.revs.nsw.gov.au

Pour tous renseignements relatifs à un emprunt destiné à l'achat d'un véhicule, contactez votre banque ou une société de financement. **Assurez-vous que vous comprenez bien toutes les clauses et les conditions stipulées avant de signer des contrats de financement.**

Dans chaque état et territoire, vous trouverez des associations d'automobilistes, qui peuvent fournir diverses prestations telles que le contrôle technique pour les acheteurs potentiels de véhicules d'occasion, des renseignements sur les voyages, des assurances et un service de dépannage (au cas où votre véhicule tombe en panne). Certaines de leurs prestations sont

offertes aux non adhérents comme aux adhérents, et couvrent leurs adhérents dans les autres états et territoires par jumelage avec des organisations identiques.

Dans Victoria vous pouvez contacter:

Royal Automobile Club of Victoria (RACV)

13 1955

www.racv.com.au

Lorsque vous êtes propriétaire d'une voiture, vous devez l'immatriculer à votre nom auprès de VicRoads dans les 14 jours suivant la date de l'achat. Il est interdit de conduire la voiture avant de l'avoir fait immatriculer. L'immatriculation de votre voiture comprend également le paiement de la prime d'assurance obligatoire versée à la Caisse des accidents de la route (Transport Accident Commission (TAC)). La caisse TAC couvre à la fois les frais médicaux résultant d'accidents de la route et oeuvre pour la promotion de la sécurité routière dans le Victoria.

VicRoads

13 1171

www.vicroads.vic.gov.au

Transport Accident Commission (TAC)

1300 654 329

www.tac.vic.gov.au

Vous devez posséder un permis de conduire valide pour conduire en Australie. Pour tout renseignement sur les formalités d'obtention d'un **driver's licence** (permis de conduire), voir le Chapitre 1, *Ce qu' il faut faire rapidement après l' arrivée.*

Veillez noter: Les règles de circulation en Australie sont très strictes. Voir le Chapitre 5, *La loi et les coutumes australiennes.*

10. Education et garde d'enfants

Garde d'enfants

Il existe de nombreuses infrastructures à temps complet ou à mi-temps pour garder les enfants qui sont trop jeunes pour aller à l'école, ou en dehors des heures scolaires normales. Vous trouverez différentes possibilités de garde d'enfants dans les Pages Jaunes de l'annuaire téléphonique, y compris les **preschools** (écoles maternelles) ou **kindergartens** (jardins d'enfants), qui préparent les enfants à être scolarisés, les centres **child care** ou **day care** (garde journalière) qui accueillent les enfants plus jeunes, et les **family day care** où un autre parent s'occupe des enfants dans le cadre de sa propre famille.

Il existe également des **playgroups** où les parents et les enfants se regroupent pour que les enfants apprennent à socialiser et où les parents bavardent et échangent des informations.

Playgroup Australia **1800 171 882**

Website www.playgroupaustralia.com.au

**Victorian Cooperative on Children's Services
for Ethnic Groups (VICSEG)** **9383 2533**
(coopérative des services pour enfants des groupes ethniques)

[Department of Human Services](#) **1300 650 172**

Lorsque vous participez aux classes AMEP, vous pouvez avoir droit à une garde gratuite de vos enfants qui ne sont pas d'âge scolaire. Si vous passez dans un programme d'études différent à la fin de vos classes AMEP, il est important de revoir vos arrangements de garderie d'enfants car les autres programmes ne couvrent pas ces coûts.

Pour toute information transmise par le gouvernement sur :

- Les services de garde d'enfants dans votre quartier ;
- Les types de garde offerts et les places éventuellement disponibles ;
- L'aide du gouvernement pour les frais de garde ;
- Les services disponibles pour les enfants qui ont des besoins spécifiques ; et
- Les services pour les enfants issus de milieux culturels divers

contactez le service d'information sur la Hotline de **Child Care Access**:

Child Care Access Hotline (8 h – 21 h, lundi à vendredi) **1800 670 305**

TTY (pour les malentendants et muets) **1800 639 327**

Dans le Victoria, vous devez produire le dossier d'immunisation de votre enfant lorsque vous l'inscrivez dans une garderie d'enfants. Pour obtenir d'autres renseignements sur l'immunisation, veuillez voir le Chapitre 11, *Le Système de santé*, et le Chapitre 14, *Gouvernement local et Services communautaires*.

Des informations sur les centres de garde d'enfants et d'écoles maternelles situés dans votre localité, peuvent être obtenues auprès de :

[Early Childhood Management Services](#) **8481 1100**

Rappelez-vous que vous pouvez avoir droit aux allocations Child Care Benefit et Family Assistance payments pour vous aider à payer les gardes d'enfants et d'autres frais associés. (Voir le Chapitre 8, *Sécurité sociale*).

Les écoles

Des établissements **preschools** (préscolaires) existent pour tous les enfants de 4 ans. Les activités aident les enfants à se développer physiquement, émotionnellement et socialement pendant l'année qui précède l'entrée à l'école. Les familles à revenus modestes ont la possibilité de recevoir une aide du gouvernement pour envoyer leur enfant dans un établissement préscolaire. Pour plus de renseignements sur les **preschools**, contactez :

[The Kindergarten Fee Subsidy](#) Brochure disponible en 16 langues ou appelez 1300 731 947.

Amharique	1800 890 400
Arabe	1800 890 401
Dinka	1800 890 402
Cambodgien	1800 890 403
Cantonais	1800 890 404
Coréen	1800 890 405
Philippin	1800 890 406
Mandarin	1800 890 407
Nuer	1800 890 408
Macédonien	1800 890 409
Russe	1800 890 410
Serbe	1800 890 411
Somali	1800 890 412
Espagnol	1800 890 413
Turc	1800 890 414
Vietnamien	1800 890 415

[The Early Years Services Branch](#)

La scolarisation des enfants est obligatoire de 6 à 15 ans. Il est courant que les enfants commencent l'école lorsqu'ils ont 4 ou 5 ans et ils continuent souvent jusqu'à 17 ou 18 ans, pour se préparer à l'entrée à l'université ou d'autres études post secondaires. En général, les enfants qui ont moins de 12 ou 13 ans fréquentent la **Primary School** (l'école primaire) et les enfants plus âgés vont dans les **high schools** (ou 'écoles secondaires'). Il vous revient de bien vérifier que votre enfant prend son petit déjeuner avant de partir à l'école et qu'il a de la nourriture pour son repas du midi ou de l'argent pour acheter son déjeuner à la cantine de l'école.

Vous pouvez envoyer vos enfants dans les écoles d'état ou les écoles privées. Pour trouver les écoles dans votre quartier, consultez la section 'Schools' dans les pages blanches [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique, ou allez sur le site Internet www.education.vic.gov.au ou www.eduweb.vic.gov.au/schoolsonline.

Dans les **Government schools** (écoles d'état), l'éducation est gratuite, cependant la plupart des écoles demandent une contribution volontaire pour améliorer les activités éducatives et sportives de l'école. Les parents décident eux-mêmes de contribuer ou non. Les parents peuvent s'attendre à devoir acheter du matériel éducatif supplémentaire ou fournir certains services, ou bien ils versent une somme à l'école qui s'en chargera ; Les parents auront peut-être à acheter des crayons, stylos, livres de classe et des uniformes scolaires (si cela est exigé). **Veillez noter** : Les étudiants qui bénéficient d'un visa temporaire devront peut-

être payer la totalité des frais d'études. Vérifier auprès de chaque école pour avoir des précisions.

Les **Non-government schools** (écoles privées), appliquent des frais de scolarité et peuvent être affiliées à une dénomination religieuse ou une philosophie pédagogique particulière. Les parents qui désirent obtenir des renseignements sur les écoles privées peuvent prendre un rendez-vous avec la direction de l'éducation privée ou contacter directement l'établissement choisi.

Renseignez-vous dans votre école sur les programmes **before and after school care** ou **school holiday programs** (surveillance avant et après les cours, et les programmes d'activités pendant les vacances scolaires).

Les enfants qui ne parlent pas l'anglais

Les enfants qui viennent d'arriver et ne parlent pas l'anglais doivent être inscrits directement dans des Ecoles de langue anglaise (ESL) ou des Centres de langue anglaise (ELC) qui organisent des programmes d'anglais intensifs conçus pour les enfants. Ces écoles et centres se trouvent dans les zones métropolitaines et dans certains centres régionaux importants. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les programmes d'anglais pour les enfants d'âge scolaire, contactez :

[Department of Education and Early Childhood Development](#)

9637 2000

ESL website

www.education.vic.gov.au/studentlearning/programs/esl/newstudents.htm

Interprètes

Les parents ou gardiens qui parlent un anglais limité, ou pas du tout, peuvent demander qu'un interprète soit présent lorsqu'ils discutent de questions concernant leurs enfants. Ils peuvent aussi appeler le bureau **Translating and Interpreting Service (TIS National)** pour qu'il contacte l'école.

Translating and Interpreting Service (TIS National)

13 1450

TIS National website

www.immi.gov.au/tis

Inscription

Pour inscrire votre enfant dans une école, contactez l'école par téléphone ou en personne. Vous devrez vous munir de votre visa ou de vos documents d'entrée en Australie, de la preuve de la date de naissance de votre enfant et de tout document comprenant les bulletins scolaires relatifs à leur scolarité antérieure. Vous aurez peut-être à montrer aussi les certificats d'immunisation. Des interprètes peuvent être mis à votre disposition au moment de l'inscription.

Vous devrez présenter tous les **documents d'immunisation** à la mairie (voir le Chapitre 14, *Gouvernement local*) afin d'obtenir un Certificat d'immunisation combiné. Présentez ce certificat à l'école lors de l'inscription. Les écoles n'acceptent pas les documents d'immunisation individuels et insisteront pour avoir le certificat d'immunisation établi par la mairie. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'immunisation, veuillez lire aussi le Chapitre 11, *Le Système de santé*.

Department of Education and Early Childhood Development

www.education.vic.gov.au/aboutschool/default.htm

Traduction des renseignements sur les écoles

Les renseignements sur le Certificat de fin d'études secondaires (VCE) sont disponibles en 15 langues sur : <http://www.vcaa.vic.edu.au/vce/publications/WhereToNow/vcelote.html>

Le Centre for Multicultural Youth (CMY) traitant des problèmes multiculturels de la jeunesse a publié un guide multiculturel, *A guide for newly arrived young people: Understanding the Victorian Education and Training System*, pour aider les jeunes et leurs parents à déterminer quelle éducation ou formation est la plus appropriée. Le Guide for Newly Arrived Young People (guide pour les jeunes qui viennent d'arriver) est disponible en 13 langues et peut être obtenu auprès de CMY ou téléchargeable à partir de leur site Internet, contactez :

Centre for Multicultural Youth Issues

9340 3700

www.cmyi.net.au

Formation professionnelle

Les cours **VET** (Vocational Education and Training) et **TAFE** (Technical and Further Education), (Éducation et formation professionnelle et Formation technique et cours pour adultes), sont conçus pour les étudiants qui désirent obtenir des compétences professionnelles, techniques ou un apprendre un métier. Un grand nombre de cours couvrent des secteurs de formation professionnelle comme la technologie de l'information, les services commerciaux, les arts et les media, le tourisme et l'hôtellerie, la construction et le transport, la production rurale et minière, et l'ingénierie. Les collèges VET et TAFE appliquent des frais d'études et les étudiants doivent normalement acheter leurs propres livres. Les étudiants doivent avoir terminé leur études secondaires pour s'inscrire dans certains cours. Pour plus de renseignements, contactez :

TAFE Course Information Line

13 1823

www.education.vic.gov.au/tafecourses

Adult Multicultural Education Services (AMES)

1300 304 685

www.ames.net.au/course_catalogue.asp

Les étudiants peuvent aussi entreprendre des études professionnelles (VET) dans les écoles, dans le cadre de leurs dernières années de scolarité.

Les cours **ACE** sont offerts dans des communautés locales du Victoria. Ils sont offerts par des organisations communautaires dont les centres ACE et les Maisons de quartier (Neighbourhood Houses) .

Ces centres offrent un large éventail de programmes et d'activités qui comprennent entre autres des cours d'alphabétisation pour adultes, d'éducation générale pour adultes, d'anglais langue seconde (ESL), d'informatique et de formation commerciale, d'art et d'écriture créative, de budgétisation et de cuisine.

On peut aussi y trouver des groupes de rencontre pour les loisirs et de rencontres et activités sociales, des structures de gardes d'enfants et de crèches occasionnelles, des renseignements et un soutien.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ce qui est disponible dans votre région, contactez :

- votre mairie
- le site internet des activités pour adultes et de l'éducation permanente
www.acfe.vic.gov.au
- le site de l'association des maisons de quartier et des centres d'apprentissage
<http://www.anhlc.asn.au>

Universités

Les universités australiennes sont parmi les meilleures dans le monde. Un diplôme normal de premier cycle s'effectue en 3 ans, mais il existe aussi des diplômes couplés et des études de second cycle qui demandent plus longtemps. Certains cursus possèdent des options par correspondance et à temps partiel.

Pour obtenir des renseignements sur les conditions d'admission et les cours, contactez l'université particulière, ou visitez le site internet de **going to university**

Sur le site internet **Study in Australia** vous trouverez des informations utiles sur les études en Australie, disponibles en 12 langues.

Going to Uni website

www.goingtouni.gov.au

Study in Australia website

studyinaustralia.gov.au

Pour plus de renseignements, contactez :

Victorian Tertiary Admissions Centre (VTAC)

1300 364 133

Website

www.vtac.edu.au

Les coûts universitaires peuvent inclure les frais d'études, les frais annexes, les livres, l'hébergement et le frais de subsistance . Pour plus de renseignement allez sur :

Going to Uni

1800 020 108

Student Enquiry Line

Youth Allowance (allocation versée aux jeunes entre 16 et 24 ans) et les versements de **Austudy** (pour ceux qui ont 25 ans et plus) apportent une assistance financière aux étudiants à temps complet qui entreprennent des études approuvées. Ces deux allocations sont allouées en fonction d'un certain plafond de revenus et de biens. Une période d'attente de deux ans est appliquée pour les résidents qui viennent d'arriver. Pour plus de renseignements sur ces programmes de soutien financiers, contactez Centrelink (voir le Chapitre 8, *Sécurité sociale*).

11. Le système de santé

Medicare

Le Gouvernement Australien fournit une aide financière médicale et un service d'hospitalisation par l'intermédiaire d'un programme appelé **Medicare**. Medicare règle une grande partie des frais de visites chez le médecin, les radios, les analyses de sang, les soins dans les hôpitaux publics, et certains autres services.

Pour savoir si vous êtes éligible et pour vous inscrire à Medicare, vous devez vous rendre dans un bureau Medicare avec votre passeport, vos documents de voyage et votre visa de résident permanent.

Medicare **ne couvre pas** les frais d'ambulance, les services dentaires, la physiothérapie, les lunettes, la pédicure, les services de chiropraxie ou le séjour en hôpital privé. Pour plus d'informations sur Medicare, voir le Chapitre 1, *Ce qu' il faut faire rapidement après l' arrivée*.

Medicare website

www.medicareaustralia.gov.au

La carte de réduction Centrelink

Si vous percevez un paiement de **Centrelink** ou gagnez un revenu bas, vous pouvez avoir droit à une [Health Care Card](#) du Gouvernement. Cette carte vous permet d'obtenir un certain nombre de réductions, notamment pour les médicaments et les services de santé (médecin, dentiste et ambulance). Pour plus de renseignements sur Centrelink, voir le Chapitre 8, *Sécurité sociale*.

Même si vous possédez une carte de soins Health Care Card, vous devez quand même produire votre carte Medicare card en même temps que votre Health Care Card pour tous les traitements médicaux de base et à l'hôpital.

Assurance médicale privée

Un grand nombre d'Australiens choisissent de souscrire à une assurance maladie privée. L'assurance couvre tous les soins ou une partie de ceux-ci, en tant que patient privé dans les hôpitaux privés ou publics, et peut inclure des services qui ne sont pas remboursés par Medicare, comme les soins dentaires, la plupart des soins ophtalmologiques et le transport par ambulance. Les coûts et les types de couverture varient considérablement, et si vous décidez de prendre une assurance maladie privée, **il est important de faire une comparaison entre les différentes caisses et de vérifier avec attention tous les détails avant d'acheter une police d'assurance**.

Encouragements

Le gouvernement propose des avantages financiers pour encourager le public à souscrire à une assurance maladie privée. Si vous envisagez de souscrire à une assurance maladie privée, vous devez savoir que :

1. **La réduction de 30 pour cent** – Tous les Australiens peuvent bénéficier des 30 pour cent de réduction s'ils ont droit à Medicare et ont une police d'assurance santé conforme qui couvre les soins d'hôpital, les soins généraux ('accessoires' ou 'additionnels') ou possèdent les deux. (pour les personnes entre 65 et 69 ans la réduction est de 35 pour cent, et pour les personnes de 70 ans et au-delà, la réduction est de 40 pour cent).
2. **Prélèvement supplémentaire de Medicare** – Pour la plupart des contribuables australiens, le prélèvement de Medicare est incorporée au montant des impôts

qu'ils paient. La prélèvement supplémentaire de Medicare est un supplément additionnel de 1 pour cent imposée aux personnes dont les revenus dépassent un certain plafond et n'ont pas d'assurance hôpital. Les plafonds sont actuellement de 70 000 dollars par an pour les célibataires et de 140 000 dollars par an pour les couples ou les familles.

- 3. Couverture santé perpétuelle** – Cette option encourage le public à souscrire à une assurance couvrant les frais d'hôpital quand ils sont jeunes. Si une personne contracte une assurance hôpital après le 1^{er} juillet qui suit son 31^{ème} anniversaire, la prime d'assurance sera plus élevée que celle d'une personne qui aura souscrit avant le 1^{er} juillet suivant son 31^{ème} anniversaire. Le montant de la prime augmente de 2 pour cent pour chaque année de retard à prendre une couverture médicale.

Des conditions particulières s'appliquent aux nouveaux immigrants qui arrivent en Australie après le 1^{er} juillet suivant leur 31^{ème} anniversaire. Les immigrants ne paient pas de frais supplémentaires s'ils prennent une assurance hôpital dans les 12 mois suivant le jour où ils ont été acceptés pour bénéficier de Medicare.

Après ce délai, les suppléments normaux de Lifetime Health Cover seront appliqués.

Il est important d'envisager de souscrire à une couverture hôpital pour la première année qui suit votre enregistrement auprès de Medicare. Si vous choisissez d'attendre plus de 12 mois après votre enregistrement à Medicare, vous devrez alors payer une surcharge pour une couverture santé perpétuelle, équivalente à 2 pour cent par année au-delà de vos 30 ans, lorsque vous déciderez de souscrire à une assurance hôpital.

Renseignements complémentaires

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les assurances maladie privées en allant sur les sites www.privatehealth.gov.au et www.phiac.gov.au ou en contactant :

Private Health Insurance Ombudsman

1800 640 695

Private Health Insurance Ombudsman website

www.phio.org.au

Assistance médicale

Urgences

Les soins d'urgence peuvent être obtenus dans des centres médicaux ou les services d'urgence des hôpitaux. La liste des hôpitaux publics et privés se trouve dans la section 'Hospitals' des [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique. Les renseignements sur les ambulances sont indiqués dans le Chapitre 3, *Services d'urgence*.

Lorsque vous allez à l'hôpital, n'oubliez pas de prendre avec vous tous les médicaments que vous utilisez et aussi votre carte Medicare, votre carte d'adhérent à une assurance maladie privée, votre carte Health Benefits ou de Pension Concession.

Des soins d'urgence sont dispensés 24 heures/24 dans les services 'Casualty' ou 'Emergency' des hôpitaux publics.

Si ce n'est pas un cas d'urgence, vous devrez vous rendre dans le cabinet d'un médecin généraliste (General Practitioner).

Les médecins généralistes (GPs)

Si ce n'est pas une urgence, vous devez aller en priorité chez un médecin généraliste (aussi appelé 'general practitioner' ou **GP**) ou dans un centre médical. Vous pouvez choisir votre médecin ou le centre médical, leurs noms se trouvent dans les [Yellow Pages](#) de l'annuaire téléphonique dans la section 'Medical practitioners'.

Votre médecin appliquera peut-être le **bulk bill**. Ce qui signifie que vous signerez un formulaire Medicare, et le médecin enverra ce formulaire à Medicare qui lui paiera ses honoraires. Sinon le médecin vous fera payer et vous pourrez vous faire rembourser par Medicare ou votre caisse d'assurance maladie privée (si vous êtes couvert). Dans ces deux cas, vous devez apporter votre carte Medicare (et votre Health Care Card, si vous en possédez une) .

Interpretation

Les médecins ont accès à une ligne de téléphone prioritaire pour demander un interprète pour la durée de votre consultation médicale. Ceci s'effectue gratuitement pour vous et le médecin, à condition que vous soyez un résident permanent ou un citoyen australien et lorsque la consultation médicale est couverte par Medicare. Tout médecin généraliste peut également demander à un interprète de venir à son cabinet si cela est nécessaire.

TIS National Doctors Priority Line (24 h/24)

1300 131 450

TIS National website

www.immi.gov.au/tis

Specialistes

Vous ne pouvez pas vous rendre chez un spécialiste sans voir un GP avant. Le médecin pourra vous écrire une lettre d'introduction pour un spécialiste médical ou un autre spécialiste pour un traitement supplémentaire.

Medicaments

Si votre médecin pense que vous avez besoin de remèdes, il vous remettra une ordonnance pour vous rendre dans une boutique de **chemist** (pharmacien) (ou dans une **pharmacy**). Certains médicaments, comme les antibiotiques ne peuvent être obtenus que sur ordonnance. Si vous possédez une Health Care Card ou Pension Concession Card remise par Centrelink, vous aurez droit à une réduction sur certains remèdes. Vous devez aussi apporter votre carte Medicare lorsque vous allez chercher vos médicaments à la pharmacie.

Il est important de lire attentivement les étiquettes et les instructions concernant les médicaments et de poser des questions en cas de doute. Pour obtenir de l'aide ou des informations sur les médicaments, parlez à un pharmacien ou téléphonez à :

Medicines Line

1300 888 763

(Lundi à vendredi, de 9 h à 18 h)

Website

www.nps.org.au

Community Health Centres (les dispensaires)

Les **Community Health Centres** (dispensaires), offrent des services de soins aux personnes de tous âges à un moindre coût. Ces centres n'offrent pas tous les mêmes services. Cependant, les services offerts comprennent souvent des soins infirmiers, une éducation médicale et la promotion de la santé, la physiothérapie, les soins dentaires, les soins médicaux, les conseils psychologiques et une assistance sociale.

La liste des centres médicaux communautaires pour le Victoria se trouve sur le site Internet de [Victorian Government Health Information](http://www.vic.gov.au) (cliquez sur la liste de "Community Health"), ou dans les pages blanches [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique dans la section 'Community Health Centres' ou 'Health'.

Community Health Centres

[www.health.vic.gov.au/communityhealth/service_provider/
community_health_directory.htm](http://www.health.vic.gov.au/communityhealth/service_provider/community_health_directory.htm)

Services pour les familles avec de jeunes enfants

Le **Maternal and Child Health Service** est un service gratuit pour toutes les familles avec des enfants, dès leur naissance jusqu'à l'entrée à l'école. Ce service offre aux familles avec de jeunes enfants des informations sur la santé, comprenant l'immunisation, des indications sur le développement de l'enfant, le métier de parent et la nutrition. Les familles peuvent s'adresser à leur mairie de quartier pour obtenir les coordonnées du « Maternal and Child Health Service » le plus proche. Pour obtenir des informations traduites sur la santé des enfants, contactez :

[Maternal and Child Health Line](#) (24 h/24)

13 2229

Santé et bien-être des femmes

Les Women's Health Services (Services de santé des femmes) apportent leur soutien aux femmes vivant dans le Victoria pour prendre des décisions et faire des choix avisés sur leur propre santé. On y aide les femmes sur une base individuelle ou en groupes, en leur communiquant des renseignements sur les adresses des femmes médecins les plus proches, où se faire faire un frottis ; les soins des seins ; comment prendre soin de soi-même pendant la grossesse, et des problèmes spécifiques comprenant ceux liés à l'alcool et la drogue ; l'aide en cas de jeux d'argent, et où s'adresser si l'on est victime de violence conjugale.

Appel à des interprètes et sont ouverts de 9 h à 17 h du lundi au vendredi. Pour plus de renseignements, contactez :

Women's Health Services - Zone métropolitaine

Collingwood

Multicultural Centre For
Women's Health
Tel: **9418 0999**
Website: www.mcwh.com.au

Footscray

Women's Health West
Tel: **9689 9588**
Website: www.whwest.org.au

Ringwood

Women's Health East
Tel: **9845 8000**
Website: www.whe.org.au

Thornbury

Women's Health In the North
Tel: **9484 1666**
Website: www.whin.org.au

Carlton

Women's Health Information Centre
Royal Women's Hospital
Tel: **9344 2007**
Website: [www.thewomens.org.au/
WomensHealthInformationCentre](http://www.thewomens.org.au/WomensHealthInformationCentre)

Melbourne

Women's Health Victoria
Tel: **9662 3755**
Website: www.whv.org.au

Frankston

Women's Health In the South East
Tel: **9783 3211**
Website: www.whise.org.au

Women's Health Services - Zone régionale

Gippsland Region

Gippsland Women's Health Service
Sale
Tel: **5143 1600**
www.gwhealth.asn.au

Barwon South Western Region

Portland Community Health Centre
Tel: **5522 1180**

Colac Area Health
Tel: **5232 5140**

Hume Region
Women's Health Goulburn North East
Wangaratta
Tel: **5722 3009**
www.whealth.com.au

Barwon Health
Tel: **5260 3719**
www.wholewoman.org.au

Loddon Mallee Region
Women's Health - Loddon Mallee
Bendigo
Tel: **5443 0233** or **1800 350 233**

Grampians Region
Women's Health Grampians
Ballarat
Tel: **5322 4100**

Ouyen
Tel: **5092.1686**
<http://www.whlm.org.au/>

Horsham
Tel: **5362 1400**
www.whg.org.au

Warrnambool
Community Health
Tel: **5564 4190**

Santé mentale

Il existe un certain nombre d'infrastructures pour les personnes qui ont besoin d'aide pour des problèmes de santé mentale et de maladies mentales. Dans la plupart des cas, il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'aide pour des difficultés liées à leur santé mentale de contacter leur médecin généraliste ou leur Community Health Centre (le dispensaire).

Pour localiser le service le plus proche, adressez-vous à votre médecin de famille ou à l'hôpital public de votre quartier (consultez la section 'Public Hospitals' dans les pages blanches [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique, contactez :

Victoria's Mental Health Services

www.health.vic.gov.au/mentalhealth/index.htm

Department of Human Services	1300 650172
Mental Health Legal Centre Inc	9629 4422
Toll Free	1800 555 887

Services pour handicapés

Il existe des aides et des services variés pour les personnes qui souffrent d'un handicap et pour leurs familles ou gardes-malades. Contactez :

[Department of Human Services](#)

Disability Intake and Response Service

Toll Free (appel gratuit) **1800 783 783**

Job Watch Employment Rights

Legal Centre Telephone Service **9662 1933**

Toll Free (appel gratuit) **1800 331 617**

[Villamanta Disability Rights Legal Service \(Intellectual Disabilities\)](#)

5229 2925

Infrastructures pour les personnes issues de divers milieux culturels et linguistiques

Dans de nombreux hôpitaux et les centres de santé les plus importants, on trouve des équipes de professionnels de la santé qui ouvrent leurs services aux communautés d'immigrés de la localité. Ces services comprennent le counseling (thérapie de conseil), les conseils, les lettres d'introduction et l'information en matière de santé. Appelez l'hôpital de votre localité ou votre dispensaire pour vérifier s'il y a un **Multicultural Health Worker** (travailleur social) pour votre langue.

Sécurité des enfants et prévention des accidents

Kidsafe, la fondation Child Accident Prevention Foundation of Australia est une organisation non gouvernementale qui dispense des informations sur la sécurité et la prévention des accidents chez les enfants et offre des services aux parents et aux communautés. Certaines fiches factuelles traduites sont disponibles sur le site internet de Kidsafe dans les sections des états de Western Australia et du Victoria.

Kidsafe VIC	9251 7725
Help in languages other than English	131 450
Website	www.kidsafe.com.au

Immunisation

Les vaccinations protègent les enfants (et les adultes) contre des infections dangereuses. L'immunisation n'est pas obligatoire mais est recommandée pour tous les enfants. Certains états et territoires (NSW, VIC, TAS et ACT) exigent un carnet de vaccinations des enfants et qu'il soit présenté lorsqu'ils arrivent dans un centre de garde d'enfants ou commencent l'école. Ceci afin que le centre de garde d'enfants ou l'école sache quels enfants n'ont pas été immunisés. Les vaccinations peuvent être inoculées par votre médecin de famille ou dans votre Community Health Centre (le dispensaire local).

Si vous souhaitez obtenir les immunisations de votre dispensaire ou de votre municipalité locale, vous devrez les contacter pour savoir quelles vaccinations sont disponibles et à quel moment elles ont lieu.

Pour que vous puissiez toucher les allocations familiales (Child Care Benefit) votre enfant doit être à jour avec ses vaccinations ou avoir une dispense d'immunisation.

National Immunisation Infoline	1800 671 811
Australian Childhood Immunisation Register	1800 653 809
National Immunisation website	http://immunise.health.gov.au

Dans le Victoria, vous devez apporter vos documents d'immunisation à la mairie du quartier (voir le Chapitre 14, *Gouvernement local et services communautaires*) pour obtenir un Certificat d'immunisation combiné avant d'inscrire votre enfant dans une école.

Services dentaires

Une bonne santé dentaire est importante pour votre santé générale et votre bien-être. Les soins dentaires sont assurés principalement par des dentistes libéraux. Les services dentaires publics sont accessibles aux personnes bénéficiaires d'une carte de réduction remise par Centrelink et tous les enfants des écoles primaires.

Private Dental Services

Vous trouverez des cabinets de dentistes privés dans votre quartier qui en principe font payer leurs soins. Vous pourrez envisager de prendre une assurance maladie privée pour vous aider à couvrir les frais dentaires. Pour trouver les adresses des dentistes dans votre quartier, contactez :

Victorian Branch of the Australian Dental Association **9826 8318**
(association des dentistes australiens – branche du Victoria)

www.adavb.com.au

Les dentiers et prothèses dentaires sont disponibles également auprès des prothésistes. Pour tout renseignement sur les prothésistes dans votre quartier, contactez :

Dental Prosthetists and Technicians Association of Victoria **9852 9969**
(association des prothésistes et techniciens du Victoria)

www.dpavic.com.au/content/index.php

Services Dentaires Publics

Des cliniques dentaires publiques se trouvent dans tout l'état du Victoria. Les groupes de personnes qui remplissent certaines conditions peuvent obtenir des soins dentaires moyennant un coût modéré ou avec un ticket modérateur. Les enfants de moins de 18 ans bénéficiaires de cartes de réduction ou dépendants de bénéficiaires de cartes de réduction reçoivent des soins dentaires gratuits.

La plupart des services dentaires publics ont de longues listes d'attente. Si des soins d'urgence sont nécessaires, la personne souffrante pourra obtenir un diagnostic dans les 24 heures suivant sa demande auprès de la clinique la plus proche. Des renseignements complémentaires sur les services dentaires publics, y compris les adresses des cliniques les plus proches, sont disponibles auprès de :

Dental Health Services Victoria Hotline **9341 1000**

www.dhsv.org.au

Accès aux soins pour les personnes âgées

Les services de résidences pour personnes âgées sont conçus pour les personnes âgées qui ne peuvent plus vivre chez elles pour diverses raisons, telles que maladie, infirmité, deuil, une urgence, les besoins des garde-malades, famille ou amis, ou simplement parce qu'il devient difficile de vivre chez soi sans aide. Les personnes âgées qui n'ont pas besoin de tous les services offerts par les Résidences Pour Personnes Agées, pourront envisager de vivre dans des appartements ou des villages de retraite.

Des équipes d'évaluation des besoins des personnes âgées (Aged Care Assessment teams – ACATS) vous conseillent sur les services financés par le Gouvernement Australien qui vous sont disponibles si vous souhaitez continuer à vivre chez vous, ou si vous devriez entrer dans une résidence pour personnes âgées.

Il y a cinq étapes à suivre si vous souhaitez entrer dans une résidence pour personnes âgées. Elles consistent à :

- Evaluer votre éligibilité
- Trouver une résidence
- Déterminer les coûts
- Postuler
- Déménager et s'installer

Pour toute question sur les services aux personnes âgées, contactez :

Aged and Community Care InfoLine

1800 500 853

Site Internet du troisième âge

www.seniors.gov.au

Les centres Commonwealth Carelink Centres offrent des informations et un soutien aux personnes s'occupant des personnes âgées et des personnes atteintes de handicaps. Pour obtenir des informations complémentaires, contactez :

Commonwealth Carelink Centres

1800 052 222

Carelink Centres website

www.commcarelink.health.gov.au

Renseignements complémentaires

Pour obtenir plus de renseignements et des détails sur les autres services de santé, adressez-vous à votre médecin de quartier, au centre médical, au Community Health Centre (le dispensaire), à l'hôpital ou au pharmacien.

12. Loisirs et media

Activités en plein air

L'Australie est bien adaptée aux activités centrées sur le plein air, comme les excursions, les randonnées, le camping et les sports. Voici quelques règles de sécurité à se rappeler lorsque l'on est en plein air :

- A la plage, baignez vous seulement dans des zones surveillées par des sauveteurs. Nagez toujours entre les drapeaux. Toutes les plages ne sont pas surveillées par des sauveteurs.
- Evitez de vous baigner et de pêcher seul.
- Portez un chapeau ou une casquette les jours de soleil pour éviter les coups de soleil et les cancers de la peau. Ceci est particulièrement important pour les jeunes enfants et beaucoup d'écoles exigeront qu'un chapeau soit porté pendant tous les mois d'été.
- Portez une crème de protection solaire. Vous pouvez vous les procurer dans les pharmacies ou au supermarché.
- Les feux en plein air et les barbecues ne sont pas autorisés les jours d'interdiction totale d'allumer des feux. Pour tout renseignement sur les jours d'interdiction totale d'allumer des feux, contactez :

Weather forecasts (Prévisions météorologiques) **1196**

Bureau of Meteorology www.bom.gov.au/weather/

The Life Saving Society Australia www.royallifesaving.com.au

Swim Australia www.swimaustralia.org.au

Kidsafe www.kidsafe.com.au

Parks Victoria produit, pour préparer vos visites, de nombreuses cartes descriptives, des notes sur les parcs, et des brochures sur tous les parcs les plus populaires.

[Parks Victoria Information Centre](#) **13 1963**

Go For Your Life **1300 739 899**

Sport et loisirs dans le Victoria

Pour savoir ce qui se passe dans le Victoria, rendez-vous sur le site www.sport.vic.gov.au

Le Comité de santé du Victoria, Victorian Council on Fitness and General Health (VICFIT), gère une ligne de téléphone gratuite pour ceux qui désirent participer à des exercices de mise en forme, des activités sportives ou des clubs. Pour plus de renseignements, contactez :

KINECT AUSTRALIA (Inc VICFIT) **8320 0100**
www.vicfit.com.au

GO FOR YOUR LIFE **1300 739 899**
www.goforyourlife.vic.gov.au

Le **Centre for Multicultural Youth (CMY)** a pour but d'élargir le champ des possibilités pour les jeunes issus de différents milieux culturels et linguistiques. CMY a de bons contacts avec certaines organisations et certains clubs sportifs, de loisirs ou de santé. Le site de CMY

possède une page événementielle qui indique toutes les possibilités de pratiquer un sport et de loisirs offertes aux jeunes personnes issues de divers milieux culturels et linguistiques.

Pour plus de renseignements, contactez :

Centre for Multicultural Youth (CMY)

03 9340 3700

www.cmyi.net.au

D'autres renseignements sur la pratique des sports en Australie – dans 'Keeping Sport Fun' and Safe et dans 'Playing Team Sport Kit' – a été traduit et est disponible sur le site :

<http://www.cmyi.net.au/TranslatedandCommunityInfo>

Les media

La plupart des marchands de journaux des grands centres commerciaux vendent des journaux dans des langues étrangères, mais s'ils n'ont pas celui que vous voulez vous pouvez leur demander de le commander pour vous.

[Special Broadcasting Service \(SBS\)](#) la chaîne de télévision et les stations de radio diffusent des émissions dans les différentes langues de la communauté. Les émissions hebdomadaires sont publiées dans la presse métropolitaine. La liste des stations de radio ethniques se trouve sur le site Internet du **National Ethnic and Multicultural Broadcasters' Council (NEMBC)** :

NEMBC

03 9486 9549

Website

www.nembc.org.au

Voici certaines stations de radio multiculturelles :

SBS Radio

1224 AM /

93.1 FM

3CR

855 AM

3ZZZ

92.3 FM

Chaînes de télévision

Channel 28

Channel 31

Avant de signer un contrat de prestations de communications, tous les consommateurs doivent vérifier que les prestations pour lesquelles ils s'engagent sont nécessaires en fonction de leurs installations personnelles. Dans certains cas, des personnes ont signé un abonnement de télévision payante croyant que cela était nécessaire pour avoir une réception numérique free-to-air.

Activités culturelles et spectacles

"Multicultural Arts Victoria" est une organisation artistique à but non lucratif subventionnée par le gouvernement et qui favorise la promotion de la diversité culturelle dans les arts. Elle offre de nombreuses possibilités d'aide, de conseils et de soutien en faveur des artistes, groupes et communautés. Elle présente et assure la production d'événements culturels et artistiques ainsi que celle des programmes.

Multicultural Arts Victoria

9417 6777

Website

www.multiculturalarts.com.au

L'Internet

Il existe de nombreux programmes qui offrent un accès gratuit ou abordable à l'Internet et une formation à ceux qui autrement ne pourraient pas y avoir accès. Pour plus de renseignements, contactez votre conseil municipal local, votre bibliothèque ou l'école de

voire localit  (dans les zones rurales et r gionales). Les biblioth ques municipales peuvent offrir un service d'acc s gratuit   l'internet.

Australian Library Gateway

www.nla.gov.au/libraries

Australian Internet Cafes

www.gnomon.com.au/publications/netaccess/

VICNET

1800 629 835

www.roadshow.skills.net.au

Multimedia Victoria

www.mmv.vic.gov.au/Communityprograms

13. Department of Immigration and Citizenship

Le **Department of Immigration and Citizenship (DIAC)** est votre point de contact pour toutes les questions de visas et de nationalité australienne. De nombreuses informations générales sont aussi disponibles sur les pages internet **Living in Australia** de DIAC, y compris sur l'installation en Australie.

DIAC renseignements **131 881**

DIAC site internet www.immi.gov.au

Living in Australia web pages www.immi.gov.au/living-in-australia

Les bureaux régionaux de DIAC traitent d'un certain nombre de services d'immigration, tels que les visas et les demandes et autorisations de séjour temporaire ou permanent.

Melbourne Office
Casselden Place
2 Lonsdale Street
MELBOURNE VIC 3000

Dandenong Office
51 Princes Highway
DANDENONG VIC 3175

Nationalité australienne

Pour la plupart des résidents permanents, la première démarche pour devenir un citoyen australien consiste à réussir le test de citoyenneté. Pour vous y préparer, vous devrez lire l'ouvrage de référence sur la citoyenneté, qui est disponible sur le site Internet indiqué ci-dessous.

Lorsque vous aurez réussi au test et rempli toutes les autres conditions requises pour acquérir la nationalité australienne, notamment d'avoir vécu en Australie pendant une certaine période et d'être de bonne moralité, vous devrez déposer une demande pour obtenir la nationalité australienne. Si votre demande est acceptée, vous serez invité à assister à une cérémonie de remise de la nationalité. Lors de cette cérémonie, la plupart des personnes adultes convoquées devront prêter serment (Pledge of Commitment) avant de pouvoir devenir des citoyens australiens. Pour plus de renseignements, y compris sur les critères à remplir et les formulaires de demande, allez sur le site :

Citizenship Information Line (en Australie) **131 880**

Citizenship website www.citizenship.gov.au

Quand vous deviendrez un citoyen australien, vous pourrez faire une demande de passeport australien. Si vous conservez la nationalité d'un autre pays en même temps que vous avez la nationalité australienne, vous devez entrer et sortir d'Australie en utilisant votre passeport australien.

Pour les citoyens australiens, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales pour voter si l'on a 18 ans ou plus. Vous avez la possibilité de vous inscrire lors de la cérémonie de remise de votre certificat de nationalité. Vous pouvez également vous inscrire lorsque vous avez 17 ans pour être prêt à voter lorsque vous aurez 18 ans.

Les formulaires d'inscription sont à votre disposition dans les bureaux de poste, les bureaux de **Australian Electoral Commission (AEC)** et sur le site de AEC. Il suffit de remplir un formulaire pour être inscrit aux élections fédérales, celles de votre état / territoire et de la plupart des élections du gouvernement local. Chaque fois que vous changez d'adresse, vous devez remplir un nouveau formulaire d'inscription. Des informations complémentaires se trouvent sur le site (y compris dans d'autres langues que l'anglais) ou bien appelez AEC si vous avez des questions.

Resident Return Visas (Visas de retour)

Si vous êtes un résident permanent en Australie et que vous projetez de quitter l'Australie pendant une période provisoire, et vous souhaitez revenir en Australie, il se peut que vous ayez besoin d'un **Resident Return Visa**. Contactez DIAC pour vérifier si vous aurez besoin d'un visa pour revenir en Australie.

Visites de parents en Australie

Pour Des Visites

Les visiteurs doivent faire une demande de visa qui couvre la période totale de leur séjour en Australie. Des conditions particulières s'appliquent à chaque type de visa de visiteur. Contactez le bureau **Australian Overseas Immigration Office** le plus proche pour vous renseigner (voir ci-dessous).

Le système de visa électronique **Electronic Travel Authority (ETA)** est à la disposition des détenteurs de passeport de plus de 30 pays en passant par les agences de voyages et compagnies aériennes homologuées, et dans la plupart des postes diplomatiques australiens. Le système ETA permet aux visiteurs qui viennent en Australie pour une courte durée d'obtenir une autorisation de se rendre en Australie au moment de faire leur réservation. Avec ETA, il n'est pas nécessaire que le voyageur remplisse un formulaire de demande de visa. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur www.eta.immi.gov.au.

Pour Immigrer

Le programme d'immigration en Australie comprend trois catégories principales :

- **Réunion de famille.** Le demandeur doit avoir un parent en Australie qui le parraine.
- **Immigration qualifiée.** Le demandeur doit posséder des qualifications ou des compétences particulières qui contribueront à l'économie ou d'autres secteurs de la vie australienne.
- Programmes **Réfugiés, Humanitaires, Humanitaires spécifiques et Aide spécifique.**

Pour chaque catégorie d'immigration, il existe des conditions strictes que vos parents doivent remplir pour pouvoir immigrer. La législation relative à l'immigration est complexe et change souvent. Par conséquent, il vaut mieux contacter DIAC pour vous renseigner sur votre situation personnelle. Pour de plus amples informations, voyez:

Migrating to Australia

www.immi.gov.au/immigration.htm

La liste des bureaux d'immigration australiens à l'étranger se trouve sur : www.immi.gov.au/contacts/overseas/index.htm.

14. Gouvernement local et services municipaux

L'Australie possède trois secteurs de gouvernement : au niveau du commonwealth, des états ou des territoires, et des municipalités. Votre municipalité s'occupe de la zone dans laquelle vous vivez et fournit de nombreux services essentiels qui sont accessibles à tous les membres de la communauté locale. Le financement des municipalités s'effectue en large partie avec les impôts locaux payés par les propriétaires fonciers. Il n'est pas nécessaire d'être propriétaire pour avoir accès à ces services.

Services communautaires

Les conseils municipaux mettent souvent des salles polyvalentes à la disposition des groupes communautaires ainsi que des installations sportives, de loisirs ou culturelles.

Les municipalités offrent également de nombreuses ressources sociales comme des centres de santé pour les enfants, des centres de garde d'enfants, des travailleurs sociaux, et des services pour les personnes âgées et invalides. Les mairies peuvent assurer gratuitement les immunisations programmées des enfants. Votre mairie peut vous communiquer quelles vaccinations sont prévues et quand elles auront lieu. Votre mairie délivre également des « Certificats d'immunisation », qui est un résumé officiel de tous les documents d'immunisation en votre possession. Ce « certificat d'immunisation » doit être présenté lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école (ou peu de temps après).

Services multiculturels

De nombreuses municipalités emploient des travailleurs multiculturels ou communautaires qui peuvent vous apporter de l'aide et des conseils précieux lors de votre installation en Australie. Certaines municipalités possèdent des infrastructures aptes à répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées issues de milieux culturels et linguistiques variés.

Bibliothèques

Toutes les municipalités gèrent des bibliothèques. L'adhésion est gratuite et ouverte à tous. Elles possèdent un grand choix de ressources, qui comprennent entre autres des magazines, des disques compacts, des DVD, des vidéos et des livres. L'emprunt est gratuit. Les bibliothèques possèdent ou peuvent commander des livres écrits dans d'autres langues que l'anglais. Un grand nombre d'entre elles ont également du matériel pour vous aider à apprendre l'anglais. Dans la plupart des bibliothèques, vous pouvez avoir accès à l'Internet.

Autres services

Les mairies entretiennent les routes locales, installent des toilettes publiques et s'assurent que les boutiques et les restaurants respectent correctement les normes sanitaires. Elles contrôlent les développements immobiliers et si vous voulez apporter des modifications à votre propriété immobilière vous devez consulter votre mairie pour obtenir une autorisation.

Les municipalités sont responsables de la collecte et du recyclage des ordures. Renseignez-vous auprès de la mairie ou de vos voisins pour connaître les jours de ramassage. Certaines mairies produisent des brochures d'information 'Council Information Booklets' ou des dossiers pour les nouveaux résidents 'New Residents Kits' qui donnent de nombreux renseignements sur les services et les infrastructures de la localité (dont les heures de ramassage des ordures ménagères). Ceux-ci peuvent vous être expédiés par courrier ou vous pouvez aller les demander dans les bureaux de la mairie.

Renseignements supplémentaires

Rendez visite à votre municipalité ou à votre bibliothèque de quartier pour obtenir d'autres renseignements sur les ressources disponibles dans votre voisinage. Les numéros de téléphone des mairies et leurs adresses sont indiqués dans les [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique dans la section portant le nom de votre localité. Rappelez-vous qu'ils sont les experts en matière de vie locale ! Des informations sur le gouvernement local sont également disponibles sur le site Internet www.gov.au/.

Local Government Website

www.dvc.vic.au

Victoria Website

www.vic.gov.au